

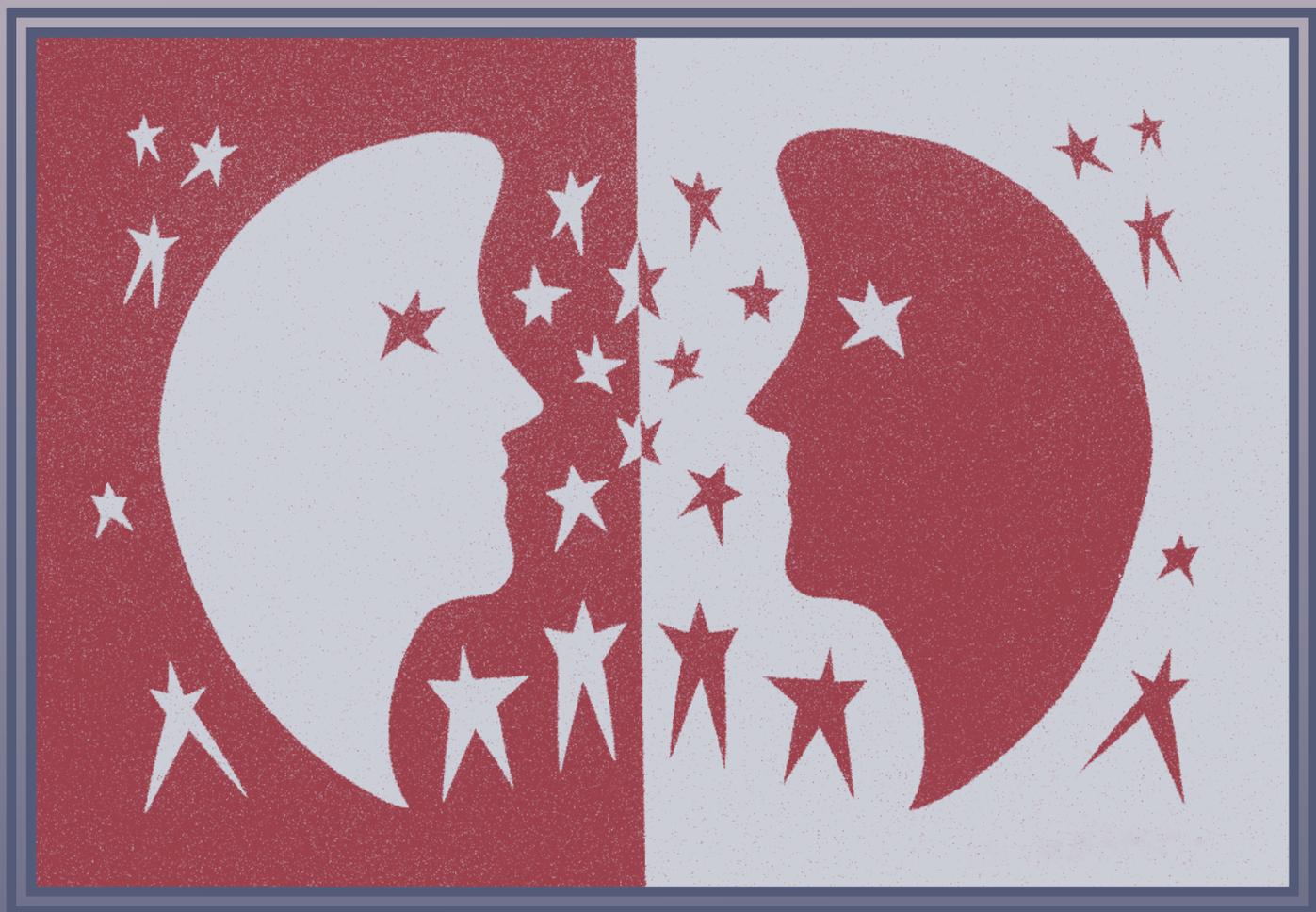
femmes *en l'an 2000 et au-delà*



TEXTE PUBLIÉ POUR PROMOUVOIR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Septembre 2005

Égalité des sexes et autonomisation des femmes par les technologies de l'information et des communications



Edwina Sandys

NATIONS UNIES

Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales

Égalité des sexes et autonomisation des femmes par les technologies de l'information et des communications

« En fait, la fracture numérique est une fracture multiple. La fracture est technique, étant donné les écarts dans le développement des infrastructures. Elle existe au niveau du contenu, car une bonne partie de l'information charriée par l'Internet est très éloignée des besoins des populations. Et comme près de 70% des sites Web utilisent l'anglais, la voix et le point de vue des collectivités locales risquent d'être étouffés. La fracture existe aussi entre les sexes, les femmes et les filles ayant moins accès aux technologies de l'information que les hommes et les garçons, et ce dans les pays riches comme dans les pays pauvres. »

Déclaration de Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Sommet mondial sur la Société de l'information, Genève, 10 décembre 2003

I. Introduction

Les technologies de l'information et des communications et le développement

Le rôle des technologies de l'information et des communications comme instrument de développement a retenu ces dernières années l'attention soutenue de l'Organisation des Nations Unies. Des partenariats stratégiques ont été créés avec des donateurs, le secteur privé et la société civile, tandis que des groupes de travail et des équipes spéciales ont été mis en place pour intensifier la collaboration inter-institutions dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En 2000, le Conseil économique et social a adopté un communiqué ministériel sur le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances¹. En 2001, le Secrétaire général a créé un groupe d'étude de

haut niveau des technologies de l'information et des communications afin de donner une orientation générale à l'Organisation des Nations Unies pour l'adoption de stratégies visant à mettre les technologies de l'information et des communications au service du développement².

La Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 soulignait à quel point il était urgent de veiller à ce que les avantages des technologies nouvelles, en particulier des TIC, soient mis à la disposition de tous. Pour atteindre cet objectif, un Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI) a été organisé en deux phases. La première, à savoir le sommet qui a eu lieu à Genève en décembre 2003, visait à susciter la volonté politique et à poser les fondements d'une société de l'information pour tous. Au total, 175 gouvernements ont approuvé la Déclaration de principes³ et le Plan d'action lors de la première phase⁴. La seconde phase du SMSI devait se dérouler en novembre 2005 à Tunis.

Les technologies de l'information et des communications se composent

d'un ensemble complexe et hétérogène de produits, d'applications et de services qui servent à recueillir, traiter, diffuser et transformer l'information. Le secteur des TIC a des segments aussi divers que les télécommunications, les émissions télévisées et radiophoniques, les matériels, logiciels et services informatiques et les médias électroniques (par exemple l'Internet et le courriel)⁵. Il est possible de répondre aux besoins d'information et de communication par des moyens plus traditionnels comme par exemple la presse écrite et les lignes téléphoniques fixes, ou encore les satellites, les téléphones mobiles et l'Internet. Les technologies traditionnelles demeurent importantes pour des quantités de gens dans le monde, en particulier dans les zones rurales. Toutefois, les technologies nouvelles offrent d'énormes possibilités d'autonomisation qui devraient être pleinement exploitées.

L'expression « technologies de l'information et des télécommunications » sert à désigner les découvertes technologiques et la convergence des technologies de l'information et de la communication donnant naissance à des sociétés fondées sur l'information ou les connaissances, avec les transformations que cela entraîne dans l'interaction sociale, les pratiques économiques et commerciales, l'engagement politique, l'éducation, la santé, les loisirs et les spectacles⁶. Au cours des dix dernières années, on a progressivement pris conscience du fait que ces technologies peuvent être de puissants facteurs de développement économique et social en créant de nouvelles formes d'activité économique, des possibilités d'emploi, d'amélioration des services de santé et autres, et enfin dans l'amélioration des réseaux, de la participation et de l'information au sein de la société. Les technologies de l'information et des communications offrent aussi la possibilité d'améliorer l'interaction entre les pouvoirs publics et les citoyens, favorisant la transparence et la responsabilisation dans l'administration des affaires publiques.

Si les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications pour stimuler la croissance économique, le développement socio-économique et la bonne gestion des affaires publiques sont largement

reconnues, les avantages qu'offrent ces technologies sont inégalement répartis à l'intérieur des pays et entre les pays. L'expression «fracture numérique» désigne les écarts dans les ressources et les moyens d'accès et d'utilisation effective de ces technologies en faveur du développement qui existent dans les pays et entre les pays, les régions, les secteurs et les groupes socio-économiques.

Cette fracture numérique est souvent caractérisée par un faible niveau d'accès aux technologies. La pauvreté, l'analphabétisme, le manque de connaissances informatiques et les obstacles linguistiques sont au nombre des facteurs qui font obstacle à l'accès aux infrastructures de ces technologies, en particulier dans les pays en développement. Les chiffres relatifs à l'utilisation de l'Internet qui ont été recueillis en 2003 par l'Union internationale des télécommunications (UIT) illustrent cet écart en matière d'accès. C'est ainsi qu'en 2003, les États-Unis ont déclaré avoir 5 558 usagers de l'Internet pour 10 000 personnes, contre 690 utilisateurs pour 10 000 personnes en Asie et 156 utilisateurs pour 10 000 en Afrique⁷.

L'enthousiasme suscité par l'expansion rapide des TIC et leurs applications est à l'origine de diverses initiatives visant à encourager l'utilisation des TIC au service du développement, notamment sous forme de travaux de recherche, de projets, d'ateliers et autres activités. Bon nombre de ces initiatives visaient à remédier à l'aggravation de la fracture numérique. Une attention accrue est maintenant accordée à l'examen et à l'évaluation de l'impact de ces initiatives. Les premières conclusions laissent apparaître des résultats mitigés après 10 années d'expérience des technologies de l'information et des communications au service du développement.

Un rapport du programme InfoDev publié en 2003 donne à penser que malgré les ressources considérables qui ont été investies pour tenter d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications dans les pays en développement et parmi les pauvres, ces technologies n'ont pas opéré une transformation aussi sensible que prévu⁸. Il ressort de ce rapport que pour que les TIC contribuent plus efficacement au développement et à l'élimination de la pauvreté, ces technologies doivent être placées au centre de stra-

tégies et de programmes plus amples de création de possibilités et d'autonomisation des pauvres. Ce rapport montre également que le programme des TIC au service du développement devrait définir les transformations plus générales qui s'imposent dans les pays en développement, le rôle que les TIC peuvent jouer pour opérer ces transformations et devrait établir des choix plus sélectifs et stratégiques en ce qui concerne l'attention et les ressources accordées à la diffusion de ces technologies⁹.

Égalité des sexes et technologies de l'information et des communications

S'il est admis que les TIC offrent des possibilités pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, une «fracture entre les sexes» a également été observée, et elle se traduit par une plus faible proportion de femmes qui ont accès et qui utilisent les TIC par rapport aux hommes. S'il n'est pas remédié spécifiquement à cette fracture, les TIC risquent d'exacerber les inégalités existantes entre les femmes et les hommes et créer de nouvelles formes d'inégalité.

Si, toutefois, les caractéristiques des TIC en fonction des sexes — qu'il s'agisse d'accès et d'utilisation, de possibilités de renforcement des capacités, d'emploi et de moyens d'autonomisation — sont explicitement cernées et abordées, ces technologies pourraient être un puissant catalyseur pour l'autonomisation politique et sociale des femmes et la promotion de l'égalité des sexes.

Le présent rapport donne un aperçu des principaux aspects de l'égalité des sexes en matière de TIC au service du développement et expose certaines possibilités pour l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes. Il propose des stratégies et des instruments décisifs pour combler la fracture numérique entre les sexes au niveau national et international. Des exemples de bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et de TIC sont fournis d'un bout à l'autre de ce rapport.

Le présent rapport s'attache particulièrement à la double nécessité de

combler l'écart entre les sexes et de réduire les inégalités liées aux technologies de l'information et des communications en recherchant les moyens d'utiliser les TIC de manière dynamique et efficace pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Historique de l'attention accordée à l'égalité des sexes et aux technologies de l'information et de la communication

Processus intergouvernementaux

Au cours des dix dernières années, les processus intergouvernementaux du système des Nations Unies ont contribué de manière décisive à cerner les problèmes clés et à proposer des mesures stratégiques pour améliorer l'autonomisation des femmes face aux technologies de l'information et de la communication. L'apparition d'une fracture entre les sexes avait été relevée en 1995 par la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) des Nations Unies dans le cadre de travaux de recherche réalisés pour préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette commission avait constaté d'importants écarts entre les sexes en matière d'accès à une large gamme de découvertes technologiques, de contrôle de ces découvertes et d'avantages connexes¹⁰. Ces travaux avaient abouti à la conclusion que la révolution de l'information ne semblait pas concerner les femmes, que la littérature de la société de l'information ne disait rien des problèmes hommes/femmes et que ni les travaux de recherche ni les projets pratiques dans le domaine des technologies de l'information n'avaient traité des circonstances particulières aux femmes¹¹.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing¹² adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, signalaient l'émergence d'un réseau mondial des communications et ses effets sur la politique des pouvoirs publics, ainsi que sur

les attitudes et le comportement des individus. Ces textes lançaient un appel en faveur de l'autonomisation des femmes grâce à l'amélioration de leurs compétences, de leurs connaissances, de l'accès aux technologies de l'information et de l'utilisation de ces technologies¹³. L'objectif stratégique ci-après y était notamment énoncé : «Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication»¹⁴.

Sur la base des connaissances et de l'expérience accumulées au cours des cinq années précédentes, la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2000 pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action¹⁵ a reconnu que les TIC avaient créé de nouvelles possibilités pour les femmes et avaient contribué à la mise en commun des connaissances, à la création de réseaux et d'activités de commerce électronique. Les Etats Membres ont reconnu que la pauvreté, le manque d'accès et de possibilités, l'analphabétisme (y compris l'ignorance de l'informatique) et les obstacles linguistiques empêchent les femmes de se servir des technologies de l'information et de la communication, y compris de l'Internet. Des mesures ont été proposées pour garantir que les femmes bénéficient pleinement des TIC, notamment d'une égalité d'accès à l'éducation, à l'information et à la possibilité de diriger des entreprises dans le domaine des TIC et d'une égalité d'accès à la production et à la consommation de TIC dans le cadre de partenariats publics et privés¹⁶.

Plus tard au cours de la même année, le Conseil économique et social a déclaré dans le communiqué ministériel sur le développement et la coopération internationale au vingt-et-unième siècle¹⁷ qu'il a adopté, que «leur potentiel est énorme pour ce qui est d'aider à promouvoir un développement durable, d'autonomiser les individus, y compris les femmes et les jeunes, de renforcer les capacités et les compétences, d'aider les petites et moyennes entreprises, de réduire la misère et de renforcer la participation des individus et la prise

de décisions en connaissance de cause à tous les niveaux»¹⁸. Le Plan d'action que le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications a adopté en novembre 2001 visait à fournir une tribune pour analyser la manière dont les programmes de promotion de l'éducation, de lutte contre les maladies, de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et ceux qui s'adressent à la jeunesse, aux personnes handicapées et aux personnes qui vivent dans la pauvreté en général peuvent être utilisés au mieux et élargis grâce aux TIC¹⁹. Ce communiqué reconnaissait également la nécessité de tenir compte des sexo-spécificités dans différents domaines²⁰.

Au cours de sa quarante-septième session, en 2003, la Commission de la condition de la femme a reconnu l'importance de ce thème et a examiné la question intitulée «Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin». C'était la première fois que la Commission s'intéressait directement à la question des TIC et de l'autonomisation des femmes. La Commission a adopté à cette occasion des conclusions concertées²¹, qui traitaient de l'accès égal des femmes aux activités économiques reposant sur la télématique et l'emploi, sous forme notamment de télécentres, de centres d'information et de pépinières d'entreprises. Ces conclusions concertées contenaient une série de recommandations en matière de formulation des politiques et de réglementation, de possibilités d'accès, d'éducation, d'emploi, de partenariats, de ressources, de recherche, de collecte de données et de bonnes pratiques. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et la société civile y étaient instamment invités à garantir aux femmes un accès égal aux activités économiques reposant sur la télématique, telles que les petites entreprises ou les emplois à domicile, aux systèmes d'information et technologies améliorées, et aux nouvelles possibilités d'emploi dans ce domaine. Ils étaient invités à respecter les

valeurs inhérentes aux différentes langues et langues locales, à promouvoir les connaissances ancestrales, ainsi que les médias dont le contenu s'élabore au niveau local et de redoubler d'efforts pour recueillir des statistiques ventilées par sexe ou par groupe d'âge sur l'utilisation de la télématique et mettre au point des indicateurs sexo-spécifiques sur l'utilisation de la télématique.

Pour préparer les travaux de la Commission, la Division de la promotion de la femme²², en collaboration avec l'UIT²³ et le Secrétariat du groupe d'étude des technologies de l'information et des communications des Nations Unies²⁴ ont organisé une réunion du Groupe d'experts de la Division de la promotion de la femme et de l'Union internationale des télécommunications relative aux technologies de l'information et de la communication et à leurs contributions réelles et potentielles à la promotion et à l'autonomisation des femmes, qui s'est tenue en République de Corée en novembre 2002²⁵. Cette réunion a examiné les quatre questions suivantes : politiques nationales en matière de technologies de l'information et de la communication au service de l'égalité des sexes, les TIC au service de la participation, les TIC au service du renforcement des capacités des femmes et les TIC au service de l'autonomisation économique des femmes. Les experts ont adopté des recommandations à l'intention des gouvernements et d'autres acteurs concernés aux niveaux national et international²⁶. Les experts ont recommandé que toutes les parties prenantes adoptent des mesures afin de garantir que l'égalité des sexes et les droits des femmes soient inscrits à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information et dans ses programmes de suivi.

Sensibilisation à l'égalité des sexes et aux technologies de l'information et de la communication

En 1996, la Division de la promotion de la femme, en collaboration avec des partenaires appartenant au

système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, a organisé une réunion d'experts sur la diffusion mondiale de l'information au moyen de réseaux informatiques pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette division a également publié un numéro de la publication *Femmes en l'an 2000 et au-delà* intitulée «Les femmes et la révolution de l'information»²⁷.

Un «canon sur les partenariats entre les sexes et le développement des technologies de l'information et de la communication», mis au point principalement par les femmes qui participaient à la première conférence mondiale sur les technologies de l'information et de la communication, la conférence de l'Alliance mondiale pour le savoir en 1997, définissait les grands principes pour le développement et la conception de ces technologies, la priorité étant accordée à la participation égale des hommes et des femmes et aux statistiques et évaluations sexospécifiques des projets et des programmes en matière de technologies de l'information et de la communication²⁸. Lors de la deuxième conférence de l'Alliance mondiale pour le savoir, qui s'est tenue trois ans plus tard, un forum réservé aux femmes a élaboré un large ensemble de recommandations²⁹. Voici quelques-unes des grandes recommandations de cette conférence :

- Inclusion et suivi d'une perspective sexospécifique dans toutes les initiatives liées aux technologies de l'information et de la communication;
- Collecte de données ventilées par sexe sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la participation des femmes à la prise de décisions ainsi qu'au choix d'objectifs, d'indicateurs et de repères pour mesurer l'évolution de l'accès des femmes et des filles aux avantages de ces technologies;
- Recensement et promotion des bonnes pratiques et des enseignements sur la manière dont les femmes et les filles utilisent les technologies de l'information et de la communication;
- Renforcement des capacités en faveur de l'égalité des sexes dans l'éducation et l'emploi;

- Renforcement de la démocratie et de la participation des femmes grâce aux connexions électroniques; et
- Développement de travaux de recherche et de politiques sur les risques liés à la santé et à l'environnement dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication.

En 1998, le groupe spécial pour la parité entre les sexes a été créé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT³⁰. Ce groupe, qui porte désormais le nom de Groupe de travail sur les questions de genre³¹, a défendu sans relâche l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes au sein de l'UIT et dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information³². En 2002, l'UIT a adopté deux résolutions sur l'intégration du principe d'égalité entre les sexes, l'une sur l'intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes de l'UIT-D³³ qui reconnaissait qu'il était indispensable de tenir compte de la dimension femmes dans les télécommunications pour assurer l'accès universel aux services de télécommunication, l'autre sur l'intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'UIT, qui demandait que le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes soit intégré dans tous les programmes de l'UIT³⁴. Pour répondre à ces résolutions, l'UIT a créé avec l'aide du Gouvernement norvégien une unité chargée des questions d'égalité entre les sexes pour faire avancer les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)³⁵.

La défense de l'amélioration de l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication, de même que l'attention accordée à une perspective sexospécifique dans la mise au point et l'utilisation de ces technologies, ont été intensifiées dans le système des Nations Unies à l'occasion des préparatifs du SMSI. Le réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a chargé une équipe spéciale pour les femmes et les technologies de l'information et des communications de coordonner les activités de tous les organes des Nations Unies qui s'occupent de l'égalité entre les sexes et de TIC dans le cadre des

préparatifs du SMSI. Cette équipe spéciale a établi des fiches d'information sur la problématique hommes/femmes et les TIC pour la phase I du Sommet mondial avec la participation d'une large gamme d'organismes des Nations Unies³⁶. Des renseignements concernant les activités précises d'autres organismes des Nations Unies peuvent être obtenus en consultant le site Web interinstitutions, *WomenWatch*³⁷.

Sommet mondial sur la société de l'information : Comment combler l'écart informatique entre les hommes et les femmes

Phase I du Sommet mondial sur la société de l'information

Des défenseurs de l'égalité des sexes appartenant à des organisations de la société civile, à des gouvernements, à des organismes des Nations Unies et à des institutions internationales ont participé aux réunions préparatoires régionales et mondiales et ont présenté de solides arguments en faveur de l'inclusion de recommandations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la déclaration de principes et le Plan d'action du SMSI. Lors de réunions qui se sont tenues pendant deux ans, à partir du début de 2002, dans de nombreuses régions du monde, notamment à Bamako, Budapest, Tokyo, Bavaro, Paris et Genève, les défenseurs de l'égalité des sexes ont canalisé leurs efforts autour du groupe des questions d'égalité entre les sexes et du groupe de travail «des stratégies» sexospécifiques des ONG.

Ces efforts ont notamment abouti à la création de partenariats et à l'instauration d'une collaboration entre les Etats Membres, les institutions intergouvernementales et d'autres parties prenantes, ce qui s'est traduit par de nouveaux réseaux, une sensibilisation et un partage de connaissances à l'occasion du SMSI. Si l'action menée par les défenseurs de l'égalité des sexes

se retrouve directement aussi bien dans la Déclaration de principes que dans le Plan d'action du Sommet, un certain nombre d'objectifs liés à l'attention accordée aux sexospécificités dans les documents issus de ce sommet ont été atteints.

L'un des paragraphes figurant dans la première partie de la Déclaration de principes exprimait clairement ce qui suit : «[N]ous affirmons que le développement des TIC offre des chances immenses aux femmes, qui devraient faire partie intégrante de la société de l'information et en être des acteurs clefs. Nous sommes résolus à faire en sorte que la société de l'information favorise l'autonomisation des femmes et leur participation pleine et entière, à égalité avec les hommes, dans toutes les sphères de la société, à tous les processus de prise de décision. Nous devrions favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et, à cette fin, utiliser les TIC comme outil»³⁸.

Le Plan d'action fait état des besoins spécifiques des femmes en matière de renforcement des capacités (supprimer les barrières qui existent entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'enseignement et de la formation aux TIC), de création d'un environnement propice (promotion de la participation des femmes à la formulation des politiques en matière de TIC), des applications des TIC (télésanté et cybertravail), de diversité et d'identité culturelles (renforcement des activités qui privilégient les programmes différenciés dans l'enseignement scolaire ou extrascolaire pour tous et qui permettent aux femmes d'améliorer leurs capacités de communication et d'utilisation des médias), de médias (image équilibrée et diversifiée des femmes et des hommes dans les médias), de suivi et d'évaluation (élaboration d'indicateurs ventilés par sexe sur l'utilisation des TIC et les besoins dans ce domaine, et mise au point d'indicateurs de performance mesurables pour évaluer les répercussions sur la vie des femmes et des jeunes filles des projets TIC bénéficiant d'un financement).

L'absence au Sommet de délégations ayant des qualifications ou une expérience des questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été l'une des raisons pour lesquelles une attention suffisante n'a

pas été accordée aux perspectives sexospécifiques. De nombreuses délégations se composaient de fonctionnaires des ministères du commerce et des télécommunications. Un autre obstacle majeur à la défense de l'égalité des sexes lors du Sommet mondial tenait à l'hypothèse selon laquelle la défense du principe de l'égalité des sexes incombe principalement aux femmes. Les défenseurs du principe de l'égalité des sexes se sont souvent trouvés dans l'obligation d'appeler l'attention des participants sur les questions d'égalité dans le cadre de réunions régionales et thématiques de la société civile en rapport avec les médias, la sécurité des réseaux et les droits de l'homme, par exemple.

Phase 2 du Sommet mondial sur la société de l'information

La Déclaration de principes du Sommet mondial réuni à Genève en 2003 proposait une «conception commune» de la société de l'information définie «conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme»³⁹. Le Plan d'action⁴⁰ propose des mesures concrètes pour atteindre progressivement les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, ainsi que la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

La deuxième phase du SMSI s'attachera au suivi et à la mise en œuvre des mesures réalisables énoncées dans le Plan d'action⁴¹, notamment à l'élaboration d'un ensemble de repères ou d'indicateurs pouvant servir à évaluer des initiatives liées aux TIC au service du développement, à l'étude et à la formulation de «bonnes pratiques» et d'«enseignements à tirer» des TIC, enfin à la transmission des recommandations de deux groupes de travail sur les mécanismes de financement et la gouvernance de l'Internet créés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Les défenseurs de l'égalité des sexes se sont attachés à créer des réseaux pour aborder des questions très diverses dans une perspective sexo-

spécifique⁴² lors des préparatifs de la seconde phase du Sommet. Parmi les domaines prioritaires d'intervention figuraient l'action de groupes de pression en faveur de l'inclusion et de la sensibilisation aux problèmes hommes/femmes dans l'élaboration de politiques des TIC et de stratégies informatiques à l'échelon national ainsi que l'élaboration d'indicateurs et d'objectifs de TIC comme moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement⁴³.

Le financement des TIC pour le développement est une question capitale pour l'égalité des sexes. Le PNUD a commandité plusieurs documents d'information et de synthèse qui ont été établis à partir de consultations avec des organisations qui s'intéressent à l'utilisation des TIC par les femmes. Les résultats et les conclusions des travaux de l'équipe spéciale font allusion à l'importance de l'intégration des politiques relatives aux TIC dans les stratégies d'élimination de la pauvreté, du financement des réseaux communautaires de la société civile en raison de leur efficacité dans l'élargissement de l'accès aux TIC parmi les populations rurales à faible revenu et enfin de la recherche de nouveaux moyens d'abaisser les frais de la prestation de ces services aux marchés mal desservis et de la promotion de l'accès communautaire. L'attribution de fonds suffisants aux initiatives portant sur les TIC destinées aux femmes, de même que la multiplication et l'élargissement d'initiatives novatrices et de projets pilotes, demeurent des problèmes auxquels il faudra s'intéresser dans le contexte des mécanismes de financement.

Lors de la création du Groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet⁴⁴, l'égalité des sexes a été l'un des principaux critères qui ont été appliqués au choix des candidats. Sur les 39 membres, 7 sont des femmes, les participants étant partagés entre les gouvernements (18), le secteur privé (6) et la société civile (15). Deux membres du Groupe des questions d'égalité entre les sexes et du Groupe de travail des stratégies sexospécifiques des ONG qui ont participé au SMSI font également partie de ce groupe de travail.

La large définition de la gouvernance de l'Internet utilisée par le groupe de

travail englobe les questions de contenu (par exemple courrier poubelle, «contenu illégal et nuisible») et l'utilisation (par exemple l'utilisation de l'Internet pour des activités frauduleuses ou criminelles). Le groupe de travail a souligné tout particulièrement l'importance de la gouvernance de l'Internet par rapport aux aspects de développement de l'Internet, par exemple l'accès universel et peu coûteux aux infrastructures, le contenu, la diversité culturelle et linguistique, la formation et le renforcement des capacités. Les questions d'égalité des sexes ont été examinées dans le cadre des aspects de développement de la gouvernance de l'Internet, en particulier le renforcement des capacités dans les pays en développement et d'autres sujets de préoccupation liés à l'accès.

Une promotion active et visible de l'égalité des sexes figurait dans les travaux relatifs à la gouvernance de l'Internet. Toutefois, lorsque la gouvernance de l'Internet est envisagée d'un point de vue essentiellement technique, l'identification de points déterminés d'intervention et d'action en matière d'égalité des sexes se heurte à des difficultés. Des questions telles que l'accès aux infrastructures, la teneur et l'utilisation, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et les aspects de développement fournissent aux défenseurs de l'égalité des sexes des zones d'intervention plus clairement définies. Il convient de rechercher les moyens de garantir que les recommandations concernant les futurs mécanismes de gouvernance offrent aux femmes des moyens plus efficaces de participer aux processus de gouvernance.

Dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information de 2005, un forum sur l'égalité des sexes et les technologies de l'information et des communications s'est tenu à Séoul (République de Corée) les 24 et 25 juin 2005 et a réuni des participants venus de 36 pays qui représentaient les milieux académiques, les ONG, les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. La Déclaration de Séoul-Gyeonggi sur la participation des femmes à la société de l'information sur un pied d'égalité avec les hommes⁴⁵ qui a été élaborée par les participants à ce forum soulignait la

nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans les débats sur le financement des technologies de l'information et des communications, notamment par le biais d'une budgétisation favorable aux femmes et d'interventions spécifiques à leur intention, en tenant compte des besoins des femmes marginalisées. S'agissant des mécanismes de gouvernance des TIC, cette Déclaration recommande la création de mécanismes multipartites à la fois au niveau mondial et au niveau national, avec des possibilités de participation pour les femmes. Parmi les autres questions sur lesquelles la Déclaration mettait l'accent figuraient la nécessité d'établir des statistiques ventilées par sexe, le renforcement des capacités pour l'analyse sexospécifique des politiques et des programmes des technologies de l'information et des communications, la création de nouveaux emplois pour les femmes, des possibilités accrues de participation des femmes à la prise de décision en matière de technologies de l'information et des communications et la nécessité d'investir dans les infrastructures et les services spécialement destinés aux femmes.

Dimensions sexospécifiques des technologies de l'information et des communications

L'analyse de la problématique hommes-femmes dans les technologies de l'information et des communications se fonde sur des analyses antérieures de la question dans le domaine technologique. Les technologies ont une structure qui correspond à la société et ont donc un impact différent sur les femmes et les hommes⁴⁶. L'aptitude des femmes à tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et des communications pour leur autonomisation se heurte à différents obstacles, dont certains sont liés à des facteurs qui concernent aussi bien les hommes que les femmes, tels que l'infrastructure technique, les frais de connexion, les connaissances de l'informatique et des langues. Toutefois,

ces obstacles de caractère général sont bien souvent exacerbés par des considérations sexistes qui désavantagent plus particulièrement les femmes⁴⁷.

La plupart des femmes pauvres dans les pays en développement sont plus coupées de l'âge de l'information que les hommes qui connaissent la même pauvreté⁴⁸. Les femmes ont besoin des TIC pour les mêmes raisons que les hommes : accès à des données d'information importantes pour leur action productive, reproductive et communautaire et pour obtenir des ressources supplémentaires. L'accès à ces technologies peut permettre aux femmes et aux hommes de mieux faire entendre leur voix au sein de leur collectivité ou de leur gouvernement, et dans le monde en général. Les TIC offrent également aux femmes de la souplesse dans le temps et l'espace et peuvent présenter un intérêt particulier pour les femmes socialement isolées, y compris de nombreuses femmes dans les pays en développement.

Accès et utilisation efficace

L'accès désigne non seulement l'accès matériel aux technologies et à la possibilité de les utiliser, mais aussi la possibilité de mettre à profit l'information et les ressources disponibles. Les facteurs définis comme des restrictions à l'accès et à l'utilisation des technologies, à savoir la pauvreté, l'analphabétisme — y compris le manque de connaissances informatiques —, et les obstacles linguistiques, sont particulièrement sensibles pour les femmes. C'est ainsi que les femmes disposent probablement moins de leurs propres moyens de communication tels que radios, téléphones portables et ordinateurs. En outre, l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies sont limités par des considérations indépendantes de l'infrastructure technologique. Les rôles et les liens sexospécifiques qui ont une base sociale jouent un rôle déterminant dans l'aptitude des hommes et des femmes à participer à la société de l'information sur un pied d'égalité⁴⁹. Un rapport de l'Unesco intitulé «Gender Issues in the Information Society» signale que l'aptitude des femmes à utiliser efficacement

les données d'information obtenues par le biais des TIC est de toute évidence liée à de nombreux facteurs sociaux tels que l'alphabétisme et l'éducation, l'emplacement géographique, la mobilité et la classe sociale⁵⁰.

Les femmes représentent une minorité des utilisateurs dans la plupart des pays développés et des pays en développement. Cette différenciation dans l'utilisation commence tôt, ainsi qu'on l'observe aux États-Unis où les garçons sont cinq fois plus nombreux que les filles à utiliser des ordinateurs à la maison et où les parents dépendent deux fois plus dans l'achat de produits TIC pour leurs fils que pour leurs filles⁵¹.

La création d'infrastructures nécessite de nombreuses décisions quant à l'emplacement des installations, au type de technologie et à des considérations de coûts et de prix. Les décisions qui ne prennent pas explicitement en compte les questions d'accès dans les régions rurales et les groupes sociaux pauvres et marginalisés, mais favorisent les zones urbaines dotées de services et de technologies de communication perfectionnés et coûteux peuvent avoir un effet négatif sur l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies.

Les aspects technologiques peuvent avoir un énorme impact sur l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies. C'est ainsi que la téléphonie mobile, par exemple, a augmenté l'accès et l'utilisation de ces technologies par les femmes dans les zones rurales de nombreuses régions du monde. Les femmes ont également obtenu l'accès

Emploi de réseaux radiophoniques au Brésil

CEMINA (Communication, éducation, et information sur la problématique hommes-femmes)^b est une organisation brésilienne qui a pour mission d'améliorer l'éducation sur les questions d'égalité des sexes, de santé et d'environnement et de renforcer les droits et la citoyenneté des femmes pauvres en ayant recours à la radio. En 1995, diverses émissions radiophoniques destinées aux femmes ont fondé le réseau radiophonique pour les femmes, qui regroupe 400 programmes radiophoniques répartis à travers le Brésil et à des milliers d'auditrices dans les collectivités les plus pauvres.

CEMINA a pour objectif d'intégrer l'Internet dans un moyen de communication plus traditionnel avec lequel la population s'est déjà familiarisée afin d'éliminer les barrières culturelles qui constituent un problème majeur si l'on veut combler la fracture numérique entre les sexes. CEMINA se propose de confier à des femmes des fonctions de communication en leur donnant accès à l'Internet grâce à la création de centres communautaires de radio et de télévision et d'un espace clairement défini sur l'Internet pour traiter de la problématique hommes-femmes^c.

à l'Internet grâce à des locaux communautaires ou réservés aux femmes.

Si les TIC peuvent en principe fournir des renseignements utiles, par exemple les cours du marché à l'intention des femmes à la tête de micro et petites entreprises, elles ne représentent qu'un élément dans une longue chaîne de ressources nécessaires. Lorsque les femmes n'ont que peu ou pas d'accès à des routes et à des transports, à des possibilités de crédit et à d'autres facteurs de développement, l'accès aux TIC et leur utilisation n'auront qu'un effet limité. Il importe donc d'accompagner la prestation de TIC de services complémentaires et de

moyens de formation pour mieux permettre aux femmes ainsi qu'aux hommes de mettre à profit les renseignements et les connaissances obtenus grâce aux TIC⁵².

Il est capital d'investir dans le développement du contenu à l'échelon local, en fonction des besoins locaux d'information, pour améliorer l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation pertinente de ces technologies. Une attention accrue devrait également être accordée à la reconnaissance des femmes, y compris des femmes pauvres, comme source d'information, en encourageant leur participation grâce à une formation adéquate pour la collecte, la présentation et la diffusion de connaissances locales.

L'expérience a montré qu'il est plus facile d'atteindre les femmes dans les pays en développement, en particulier dans les régions rurales, si l'on utilise des formes multiples de moyens d'information et de technologies de communication, autrement dit en associant les nouvelles technologies telles que les ordinateurs et l'Internet avec des technologies qui atteignent un plus grand nombre de femmes comme la radio, la télévision et la presse écrite. La diffusion d'informations dans une langue locale appropriée par le biais de technologies peu coûteuses et d'un emploi facile qui soient accessibles à une

Téléphones mobiles pour les femmes rurales au Sénégal

La Compagnie sénégalaise des téléphones, Sonatel, ainsi qu'une compagnie française, Manobi, ont fourni aux femmes rurales sénégalaises qui ont des exploitations agricoles des téléphones portables équipés d'un protocole d'accès au Web (WAP), élargissant ainsi leur accès à l'Internet. Cette technologie a aidé les femmes à obtenir des informations au sujet des prix des ingréd-

ients utilisés pour leurs activités de transformation d'aliments et pour la vente de leurs produits. Les femmes préfèrent les téléphones portables aux ordinateurs, parce que plus faciles à transporter. Les femmes participant à ce projet ont apprécié les avantages économiques de cette technologie et d'autres femmes se sont déclarées prêtes à y participer^a.

Impact de l'utilisation des télécentres par les femmes en Asie du Sud

En 2002, l'UNESCO a analysé les possibilités qu'offrent les TIC pour contribuer à une réduction de la pauvreté dans neuf endroits situés dans cinq pays d'Asie du Sud. L'accès aux TIC représentait un accès réel et symbolique à la modernité, à l'avenir, à l'éducation et au savoir. Les centres de TIC étaient un lieu où les individus pouvaient faire l'expérience d'un sentiment de changement et de nouveauté. Cette étude a montré que les perspectives sexospécifiques déterminent dans une large mesure à la fois les effets positifs des

TIC pour l'autonomisation des femmes et les obstacles rencontrés. L'exclusion économique et sociale liée aux restrictions à la mobilité des femmes a été observée dans de nombreux foyers, l'interaction de la plupart des femmes se limitant généralement aux membres les plus proches de leur famille, à quelques voisins et à quelques membres de leur famille élargie. Ces restrictions ont eu pour effet de réduire l'accès des femmes à l'information et aux ressources offertes par les centres de TIC^d.

audience ayant une capacité de lecture limitée est capitale pour que les TIC répondent aux besoins des femmes dans les pays en développement.

Centres d'accès public

L'une des mesures adoptées pour améliorer l'accès des zones éloignées et des groupes marginalisés aux TIC consiste à développer des centres d'accès public tels que télécentres, centres d'information ou cybercafés. Ces télécentres peuvent faire partie d'institutions existantes telles que les centres de soins, les écoles et les centres communautaires.

Bien souvent, l'emplacement et le fonctionnement des centres d'accès public sont décidés sans tenir compte de certaines difficultés que cela comporte pour les femmes, par exemple heures d'ouverture incommodes (le soir notamment), problèmes de sécurité et absence de moyens de transport. Les rôles et les responsabilités multiples des femmes risquent ainsi de limiter le temps dont elles peuvent disposer pour utiliser ces centres. En outre, les femmes disposent souvent de moins de fonds à consacrer aux communications que les hommes. Les télécentres risquent de ne pas attirer les femmes du fait que l'attention est en grande partie consacrée au matériel, et non pas au contenu de l'information ou au contexte social⁵³. En conséquence, on

peut affirmer que les centres publics de TIC ont tendance à devenir des lieux réservés aux hommes et à gêner en fait l'accès des femmes⁵⁴.

La présence dans ces centres d'un personnel d'appui et de formation féminin peut faciliter l'utilisation des TIC par les femmes et les filles. L'expérience de certains télécentres à travers le monde a montré que les femmes sont plus à l'aise avec des formateurs femmes et, dans certains cas, sont en mesure de participer plus efficacement aux cours de formation qui leur sont exclusivement réservés⁵⁵. Le recrute-

ment de femmes pour diriger les télécentres ne garantit pas automatiquement un plus large accès des femmes au sein de la communauté. Une évaluation des télécentres financés par le programme Acacia en Afrique a montré que les femmes représentent généralement moins d'un tiers des personnes qui les utilisent, même lorsqu'elles disposent d'un personnel de formation et de communication féminin et de matériel de formation axé sur les femmes. D'autres solutions envisagées consistent à réserver certaines heures aux femmes exclusivement dans les centres existants ou d'y créer des salles réservées aux femmes⁵⁶.

Il est capital de faciliter l'accès des femmes à des programmes appropriés pour leur permettre d'exploiter pleinement les possibilités qu'offrent les centres d'accès public. Le reconditionnement et l'élargissement de l'information (téléchargement, simplification, adaptation de l'information aux conditions locales et traduction de cette information dans les langues locales), de même que la documentation et le téléchargement de données d'origine locale sont des mesures décisives pour améliorer la pertinence des télécentres et leur utilisation par les femmes⁵⁷.

Il existe des exemples positifs d'utilisation des centres publics pour accroître l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, les télécentres communautaires offrent des exemples positifs de dé-

Avantages pour les femmes d'un centre de TIC en Inde

Des femmes ont signalé que leur participation au centre de TIC de Baduria, dans la partie occidentale du Bengale (Inde), leur avait assuré un plus grand respect dans leurs collectivités locales en raison des compétences qu'elles y avaient acquises : apprendre à se servir d'un ordinateur, avoir accès à l'information et la diffuser aux populations locales. Cela leur a permis de jouir d'un plus grand respect à la fois dans leur famille et dans

la collectivité. Les jeunes femmes ont estimé pouvoir aborder le marché du travail avec une confiance accrue. Des signes de solidarité sont également apparus ; étant donné que les femmes apprenaient ensemble à se servir d'ordinateurs au centre des TIC, elles parlaient souvent de leurs problèmes, créant ainsi entre elles un sentiment d'unité et faisant apparaître chez certaines des qualités de chef^e.

mocratisation de l'Internet, de participation et de maîtrise accrue des femmes dans ces domaines, de stimulation des effets sociaux de l'Internet ainsi que de l'inclusion active et raisonnée des groupes marginalisés ; c'est le cas par exemple du projet communautaire virtuel Somos@telecentros, qui est coordonné par la fondation Chasquinet⁵⁸ à Quito (Equateur) et financé par le Centre de recherches pour le développement international (Canada). Des projets analogues sont actuellement réalisés en Amérique centrale, par exemple les projets LINCOS et SISCOM au Costa Rica⁵⁹.

Emploi

Le *Rapport sur le travail dans le monde* (2001) de l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁶⁰ a signalé que la discrimination sexuelle se retrouve dans le secteur de l'information, les femmes occupant essentiellement des emplois peu qualifiés et peu rémunérés en aval dans les domaines du traitement de texte et de l'information, tandis que les hommes occupent des postes d'encadrement, d'administration et de conception des réseaux, des systèmes opérationnels et des logiciels. Les femmes qui trouvent un emploi dans les nouvelles industries, souvent dans le secteur des TIC, sont rarement celles qui ont perdu leur emploi dans les secteurs traditionnels. De nouvelles inégalités apparaissent donc entre les femmes qui ont des compétences leur permettant de travailler dans les TIC et celles qui n'en ont pas⁶¹.

Les emplois sous-traités à l'échelon international, par exemple la transcription d'ouvrages médicaux ou les services de logiciels, ont profondément transformé les possibilités d'emploi pour les femmes dans les pays en développement. En matière de logiciels, les femmes ont plus de possibilités qu'elles n'en ont jamais eu dans aucun autre domaine. Dans le domaine des technologies de l'information toutefois, les femmes ne représentent qu'une faible proportion du personnel de direction, d'entretien et de conception des réseaux, des systèmes opérationnels et des logiciels. Selon le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

(UNIFEM), les femmes occupent 9 % des emplois dans les couches intermédiaires à supérieures de l'ingénierie liée aux technologies de l'information, 28,5 % des postes de programmeurs informatiques et 26,9 % des postes d'analystes des systèmes⁶². Ce n'est que dans le domaine de l'enregistrement de données que les femmes sont majoritaires, avec 85 % des emplois.

Dans la plupart des pays, la majorité des postes dans les compagnies de téléphone traditionnelles sont occupés par des femmes. Un examen plus poussé montre toutefois que les femmes dominent parmi les opérateurs et le personnel chargé de la saisie de données⁶³. On ne dispose que de peu de renseignements sur la participation des femmes à l'informatique, à la recherche en matière d'ingénierie dans ce secteur et à l'emploi dans le secteur privé ainsi que dans les établissements de recherche. Bon nombre des femmes qui utilisent des ordinateurs le font essentiellement pour le traitement de textes et les programmes bureautiques connexes ainsi que pour la saisie de données. Rares sont les femmes qui ont des emplois de programmeurs et d'analystes des systèmes. En Asie, les femmes ne représentent que 20 % des programmeurs (la plupart occupant des emplois peu qualifiés et peu rémunérés), alors qu'elles occupent la majorité des emplois dans le traitement de texte (en particulier pour le travail sous-traité)⁶⁴. En Amérique du Nord, en Europe et en Asie, peu de femmes occupent des postes d'ingénieurs de logiciels et de matériel informatiques⁶⁵.

À sa quarante-septième session, en 2003, la Commission de la condition de la femme a invité instamment les acteurs concernés à garantir l'égalité des chances pour les femmes et à veiller à la représentation équilibrée des deux sexes dans les différentes catégories et aux différents niveaux d'emploi, d'enseignement et de formation dans le domaine des médias et de la télématique, en vue d'accroître la participation des femmes dans les prises de décisions à tous les niveaux dans ce domaine⁶⁶.

Dans la plupart des pays, les femmes sont sous-représentées dans les organes de décision dans le secteur des TIC, notamment dans les organismes

qui définissent la politique et les règlements ainsi que dans les ministères chargés des TIC. Les femmes sont sous-représentées dans les conseils d'administration et aux échelons supérieurs de l'administration des sociétés de télématique, dans les organisations qui fixent la politique et les règlements, dans les organismes techniques de normalisation, dans les organismes industriels et professionnels et au sein des organismes publics qui s'intéressent à ce domaine. Il semblerait que les hommes continuent d'occuper la plupart des postes de direction et de contrôle dans les sociétés de télécommunications et les organes qui fixent les règlements ou les politiques, que les décisions en matière de règlements sont prises sans la moindre analyse d'impact, que les permis d'exploitation sont attribués à des sociétés qui n'appliquent pas une politique d'égalité des chances pour les femmes et qui sont principalement administrées par des hommes⁶⁷.

Même lorsque les femmes ont les qualifications nécessaires, des obstacles culturels tenaces tels que la définition stéréotypée des rôles des femmes et des hommes, ou le manque de mobilité des femmes, continuent de faire obstacle à leur pleine participation à l'âge de l'information. La limite de la durée du temps de travail dans la société technologique ne tient pas compte des rôles multiples des femmes et des hommes et la législation du travail risque d'entraver la pleine participation des femmes à l'économie de l'information.

La déréglementation et la privatisation du secteur des télécommunications pourraient déresponsabiliser la prise de décisions à l'égard des citoyens et des collectivités locales, aggravant encore les inégalités dont souffrent les femmes dans l'accès au processus décisionnel et au contrôle des ressources.

Externalisation des systèmes de gestion

Des transformations technologiques récentes ont permis de scinder les différents éléments du système de production, ce qui s'est traduit par la relocalisation des activités de traitement de l'information dans le secteur des TIC. Cette tendance à l'externalisation du système de gestion influe d'une part sur le marché interne du travail et sur

les possibilités d'accroître les apports de devises, mais aussi sur le statut des femmes dans l'emploi. Dans certains pays d'Asie, en Inde, en Chine et aux Philippines notamment, l'externalisation du système de gestion constitue la principale source d'emplois technologiques pour les femmes et leur assure des revenus substantiels.

L'impact à long terme de cette tendance pour les femmes est toutefois très controversé quant à savoir si les femmes tireront profit de cette nouvelle source d'emplois et de ses répercussions sur la place que les femmes occupent dans ce secteur. D'une part, certains spécialistes affirment que l'externalisation a créé de nouvelles conditions d'emploi en ne nécessitant qu'un nombre limité de travailleurs hautement qualifiés et une large masse de travailleurs semi qualifiés. Deux rapports soumis à l'occasion de l'examen décennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing à l'échelon régional organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont indiqué que l'externalisation laisse clairement apparaître une fragmentation du marché du travail par sexe, caste et classe⁶⁸. Il ressortait également de ces rapports que les femmes employées dans l'externalisation des systèmes de gestion appartiennent pour la plupart aux couches urbaines et éduquées de la société à laquelle elles appartiennent. Cette forme de développement, si elle réduit le chômage parmi les femmes qui ont reçu une éducation, ne contribuera pas sensiblement à éliminer le chômage des femmes peu qualifiées et pourrait, à long terme, renforcer les inégalités socio-économiques actuelles.

Les travaux de recherche sur les femmes et les TIC en Asie effectués par d'autres spécialistes présentent l'externalisation comme une énorme possibilité d'autonomisation économique des femmes. Avec une progression probable de 500 % des services de TIC et des travaux auxiliaires, qui emploieront quatre millions de personnes et représenteront 7 % du PIB d'ici 2008⁶⁹, l'emploi des femmes dans ce secteur devrait progresser⁷⁰.

Dans le secteur des services des activités liées aux technologies de l'information (centres d'appel), dans lequel les femmes représentent la vaste

majorité des travailleurs, les détracteurs soulignent les aspects culturels ingrats de ces emplois, qui obligent les employés à apprendre les accents et la langue vernaculaire ainsi que la culture des pays desservis par les sociétés qui les emploient. D'autres s'attachent au fait que les femmes ne bénéficient pas de la souplesse que les TIC sont censées offrir. Elles ont plutôt tendance à être liées par des horaires qui correspondent aux périodes de grande fréquence d'appels dans d'autres pays et qui, par exemple, interviennent fréquemment après minuit en Inde, qui est le centre actuel pour l'externalisation des systèmes de gestion. En raison de la grande importance accordée à l'amélioration des rendements, les femmes qui travaillent dans les centres d'appel ont tendance à être jeunes et n'occupent ces emplois que pendant quelques années en raison simplement de la charge de travail. Des études réalisées dans les centres d'appel de Delhi et de la nouvelle autorité industrielle d'Okhla (NOIDA) dénoncent un manque de possibilités de développement et de promotion et un taux élevé de surmenage. Très rares sont les femmes qui sont employées à l'échelon professionnel ou dans l'administration en cas d'externalisation des systèmes de gestion⁷¹.

Le télétravail est une autre source croissante d'emplois qui a ouvert de nouvelles possibilités aux femmes, les TIC leur permettant de travailler à domicile. Cette nouvelle organisation du

travail a des incidences sur les rôles multiples des femmes, notamment sur leurs responsabilités au sein de la famille. Les femmes, en particulier en Inde et aux Philippines, se chargent de la transcription de textes médicaux et juridiques et de la tenue des comptes au jour le jour pour de petites entreprises situées dans des pays septentrionaux. Elles sont souvent qualifiées «d'assistantes virtuelles». S'il est vrai qu'elles peuvent travailler à domicile, les femmes font ce travail en plus des tâches domestiques attendues des femmes mariées et sont relativement peu rémunérées par rapport à celles qui travaillent dans le secteur structuré et ont des conditions d'emploi peu sûres, en supposant qu'elles aient un contrat. Les femmes qui travaillent à domicile doivent aussi faire des investissements importants pour préserver leur emploi, notamment en achetant des ordinateurs et en prenant en charge les dépenses d'électricité et de connexion à l'Internet.

Les auteurs du *Rapport de l'OIT sur l'emploi* (2001) ont exprimé la crainte qu'«avec la généralisation du télétravail dans l'économie de l'information, les inégalités sociales actuelles — et en particulier les inégalités entre les hommes et les femmes — ne se renforcent si les pouvoirs publics ne prennent pas des mesures adéquates»⁷². La promotion du télétravail pour les femmes doit se faire en tenant compte de ses répercussions sur leur charge de travail étant donné que la division

Expérience du télétravail en Malaisie

Le groupe intitulé « E-homemakers in Malaysia »^f, qui s'emploie depuis 1998 à aider les femmes qui optent pour le travail à domicile à équilibrer leurs rôles et leurs responsabilités de femmes, montre qu'au lieu de trouver un équilibre entre les tâches domestiques et le travail rémunéré à domicile, les femmes ont souvent à faire face à un nombre accru de charges multiples. Le groupe "E-homemakers" collabore avec le Ministère malaisien des questions féminines et du dé-

veloppement familial pour arrêter une politique du télétravail en Malaisie qui tienne compte des problèmes que rencontrent les femmes. Ce projet pourrait avoir un impact décisif sur l'égalité des sexes et les TIC si le télétravail est conçu en fonction de la nécessité d'arriver à une égalité entre les maris et les épouses dans tous les domaines de la vie familiale, de la prise de décisions, dans les tâches domestiques et dans les responsabilités familiales.

des tâches au sein des ménages ne se trouve pas modifiée. S'il est vrai que le travail à domicile permet aux femmes de continuer à s'acquitter des tâches domestiques qui sont traditionnellement les leurs, le coût peut en être très élevé pour les femmes elles-mêmes, par exemple lorsqu'elles doivent veiller toute la nuit pour respecter des délais. Les effets à long terme de ce type de travail doivent être examinés et évalués de manière plus approfondie. Des indicateurs et des repères d'évaluation servant à déterminer les changements qui interviennent dans les relations entre les sexes provoqués par le télétravail doivent être arrêtés et contrôlés de façon permanente⁷³.

Accès au renforcement des capacités en matière de TIC

De nombreuses organisations s'emploient à renforcer les capacités des femmes pour accéder aux TIC et utiliser ces technologies en leur donnant une formation pour des emplois liés aux TIC et en formant également les femmes à l'emploi des TIC dans leur profession, notamment dans les petites entreprises. En Afghanistan, par exemple, le Ministère des affaires féminines, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a créé un centre de formation informatique pour les femmes⁷⁴. Dans

Pertinence du contenu pour les femmes d'Amérique latine

En Amérique latine, les associations féminines ont fait des efforts concertés en espagnol sur l'Internet. En 2003, un groupe d'organisations féminines a créé en Argentine un portail intitulé « Agenda de las mujeres » (Programme d'action pour les femmes) et ISIS International - Chile a lancé un portail intitulé "Mujeres hoy" (Les femmes d'aujourd'hui). Ces portails donnent accès à d'importantes données d'information produites dans la région au sujet des groupements de femmes et des questions d'égalité des sexes. Ils reproduisent des articles publiés à travers le continent américain et offrent des documents importants, des travaux de recherche, des statistiques et des rapports

sur la condition de la femme et la défense de ses droits. Les femmes participent directement à la création de ces portails. Un autre projet intéressant a été mis au point par la radio FIRE, au Costa Rica, qui est la première station radio féministe sur l'Internet. À côté des programmes audiovisuels et radiophoniques, ce site Web contient des informations écrites et une galerie photographique des manifestations dans lesquelles des femmes occupent la vedette. La radio FIRE fournit un appui aux mouvements de femmes dans les campagnes sur des questions délicates telles que la violence à l'égard des femmes, les femmes dans les zones de conflit et la maltraitance des enfants¹.

le cadre d'un projet InfoDev mis en œuvre par Cisco Systems et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), des bourses sont accordées à de jeunes Africaines pour leur permettre d'obtenir une formation en matière de création de réseaux sur l'Internet. L'évaluation de cette formation, qui porte également

sur les questions d'égalité des sexes, montre que les bénéficiaires ont acquis de l'assurance et de la confiance en elles-mêmes et que 82 % des diplômées de la première série de cours avaient des plans concrets pour utiliser les compétences qu'elles avaient acquises, notamment pour diriger des entreprises⁷⁵.

Création de nouveaux emplois pour les femmes coréennes

Entre 2001 et 2002, le Gouvernement de la République de Corée a réalisé plusieurs projets d'autonomisation économique des femmes. Le programme pour les femmes dans la province de Kyonggi prévoit la formation de femmes spécialisées dans les technologies de l'information. Ce programme est adapté aux femmes qui se trouvent dans différentes situations familiales. C'est ainsi, par exemple, que les femmes au chômage, les femmes chefs de famille et les femmes

handicapées qui souhaitent entrer sur le marché du travail reçoivent une formation sur l'éclosion d'entreprises. Environ 600 femmes ont suivi jusqu'au bout ce cours de 10 à 12 mois, et près des deux tiers d'entre elles ont soit trouvé un emploi ou démarré leurs propres entreprises. Le cours a été adapté à de nombreuses reprises pour répondre aux besoins et aux difficultés propres aux femmes, y compris leurs tâches quotidiennes^h.

Contenu et image stéréotypée des femmes

L'importance qui s'attache à créer et à diffuser un contenu culturellement diversifié et local à l'intention à la fois des médias traditionnels et des nouveaux médias a été acceptée comme un facteur décisif dans la promotion d'une expression diversifiée sur les plans culturel et linguistique⁷⁶. Toutefois, une large partie de ce qui est disponible sur l'Internet et les nouveaux médias est exprimée dans des langues que des milliards de personnes ne comprennent pas. L'anglais est devenu une condition indispensable pour accéder à la moitié des données d'information disponibles sur l'Internet, par exemple

WomenWatch : le site Web de l'ONU

WomenWatch est un site Web interinstitutions de l'ONU qui s'occupe de l'égalité des sexes. Créé en 1997 pour assurer le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995, Women Watch est un «portail» permettant d'obtenir des informations sur les activités menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. Par le biais de WomenWatch, des informations sont diffusées au sujet des processus intergouvernementaux, en particulier de la Commission de la condition de la femme, de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes, des travaux de recherche et des statistiques et activités opérationnelles au sein du système des Nations Unies. WomenWatch offre une base de données en ligne et des liens avec des sites et des pages Web et, dans certains cas, avec certains documents sur l'égalité des sexes établis par des organes des Nations Unies. Ce répertoire est divisé en sections portant sur des thèmes particuliers, tels que les 12 domaines critiques appelant l'adoption des mesures prioritaires définies dans le Programme d'action de Beijing et d'autres domaines apparus depuis, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

dans les moteurs de recherche, les catalogues et autres sources⁷⁷. En Asie, on compte 2 197 langues parlées et 20 % seulement de la population est en mesure de communiquer en anglais⁷⁸. Les femmes représentent la majorité des personnes qui ne peuvent accéder à ces sources d'information en raison d'obstacles linguistiques⁷⁹.

Le principe du reconditionnement du contenu sur lequel reposent de nombreux projets en cours d'exécution est capital pour communiquer des informations aux femmes qui n'ont pas de raccordement à l'Internet. De nombreuses femmes qui disposent d'un raccordement, en particulier dans les pays en développement, servent de lien avec les groupes de leur collectivité qui n'ont pas de connexion en reconditionnant l'information qu'elles obtiennent en ligne et en la partageant par d'autres voies de communication et dans différentes langues⁸⁰.

L'aptitude des femmes à produire un contenu adapté à leurs besoins et à leurs priorités revêt une importance particulière au moment où le contrôle des réseaux et médias de masse — dont la radio, la télévision, les films, les quotidiens, les magazines, le câble, le satellite, l'Internet et les télécommunications — se trouve de plus en plus

concentré entre les mains d'un petit nombre de conglomérats.

Avec l'exclusion des femmes de la production de l'information, la diversité de leurs points de vue, de leurs données d'expérience et de leurs préoccupations n'est pas suffisamment représentée. Cela contribue à pérenniser l'image stéréotypée des femmes dans les médias bien établis.

Préoccupés par l'image que les médias donnent des femmes, les participants à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a eu lieu à Beijing ont décidé que «les organes de presse et de diffusion électronique de la plupart des pays ne donnent pas une représentation équilibrée de la diversité de la vie des femmes et de leur contribution à la société dans un monde en pleine évolution»⁸¹. Le Programme d'action visait à promouvoir une image équilibrée des femmes et des filles dans leurs rôles multiples et à encourager «une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias»⁸².

Comme on le verra dans la section suivante, les images de femmes présentées comme des symboles sexuels abondent sur l'Internet⁸³. En améliorant l'accès des femmes à la formation aux nouvelles technologies et à

l'utilisation de ces technologies, en particulier l'Internet, il est possible de renforcer les moyens dont elles disposent pour combattre leur représentation négative dans l'informatique et les médias.

L'exploitation des femmes et des filles par les TIC

L'utilisation de l'Internet pour perpétuer la violence à l'égard des femmes est une source d'inquiétude croissante aux échelons mondial, régional et national. L'Internet sert à normaliser et à accélérer l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants. Selon des recherches récentes, l'Internet a généralisé l'image des femmes en tant qu'objets et la violence sexuelle, notamment en diffusant des images de sévices sexuels en temps réel. La concurrence entre les sites a augmenté le pourcentage des images de violence et de misogynie⁸⁴.

Une récente étude d'ensemble⁸⁵ a donné un aperçu des diverses formes des nouvelles technologies qui ont servi à exploiter les femmes sur le plan sexuel. Il s'agit notamment de disques vidéo numériques qui se prêtent à une plus grande interactivité entre les usagers et les images, de groupes de discussion pour l'échange de données d'information sur la manière de trouver des femmes et de les exploiter sexuellement, de sites Web en tant que moyens courants de distribution et de commercialisation de matériels pornographiques et de prostitution, de sites de bavardage comme de lieux propices à l'abus sexuel des enfants, de protocoles de transfert de fichiers (PTF) en tant qu'application technologique permettant d'échanger des documents sur la pornographie des enfants et des bavardages vidéo en direct qui peuvent faciliter la traite d'êtres humains à des fins sexuelles⁸⁶.

Selon l'avis d'un spécialiste éminent des TIC et de la violence domestique aux États-Unis, la technologie est en passe de devenir partie intégrante de la violence⁸⁷. Parmi les dangers avérés dont les survivants ont fait l'expérience figurent la surveillance de l'activité sur l'Internet au moyen de logiciels

Module en ligne sur la violence à l'égard des femmes sur l'Internet aux États-Unis d'Amérique

En avril 2002, le Centre Berkman pour l'Internet et la société à l'Université de Harvard a lancé un module en ligne de six semaines sur le thème de la violence à l'égard des femmes sur l'Internet⁸⁸. Dans le programme de cours, les organisateurs indiquaient qu'ils exploreraient les divers moyens par lesquels la violence à l'égard des femmes se trouve facilitée par l'utilisation de l'Internet, ainsi que ceux qui permettent d'utiliser l'Internet comme foyer de résistance à cette forme de violence. La vio-

lence à l'égard des femmes est un problème social d'une importance capitale qui nous touche tous d'une manière ou d'une autre. Que nous ayons une expérience directe des sévices, que nous connaissions une personne qui en a été victime ou que nous ayons été confrontés avec la myriade d'autres formes que revêt cette violence, cela influe sur la manière dont nous regardons le monde et détermine notre expérience et nos possibilités¹.

d'espionnage et le dépistage de mouvements au moyen de logiciels universels de positionnement⁸⁸.

L'industrie du sexe a mis à profit l'anonymat qu'assure l'Internet pour enfreindre impunément les lois qui interdisent l'exploitation et la violence sexuelles, en particulier dans les pays où la politique est franchement hostile à toute réglementation. En choisissant des serveurs dans des pays hôtes où les lois sont moins restrictives, les créateurs de sites Web pornographiques peuvent éviter la réglementation tout en ayant accès aux marchés mondiaux. Les nouvelles technologies ont ainsi permis de créer en ligne des collectivités libres de toute ingérence ou normes communautaires, dans lesquelles toutes les formes de violence sexuelle sont possibles et où la misogynie est la norme. L'individu moyen qui possède un ordinateur, un modem et un moteur de recherche peut désormais trouver en quelques minutes des images plus violentes et plus dégradantes qu'il n'aurait pu le faire il y a 15 ans en l'espace d'une vie entière.

La présence de plus en plus générale d'images pouvant être exploitées sexuellement et de l'utilisation de l'Internet pour l'exploitation des femmes et la violence à leur égard a été invoquée pour demander la mise en œuvre de mesures visant à contrôler le contenu de ce qui peut être publié sur l'Internet. On a par exemple demandé la mise au point de technologies qui ne

serviront pas seulement à filtrer le contenu des sites Web, mais aussi à retrouver les créateurs et les clients des sites pornographiques.

Les TIC peuvent efficacement servir à mieux faire comprendre les nombreuses formes que la violence à l'égard des femmes peut revêtir sur l'Internet et à créer une communauté capable à la fois de réagir face à ces problèmes et de prendre des mesures⁸⁹. Le mouvement féministe a commencé à s'intéresser aux rôles que peuvent jouer les TIC pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. L'Internet a été utilisé avec efficacité pour mobiliser des activistes contre la pornographie⁹⁰.

Les groupements de femmes doivent participer à l'élaboration des politiques, des textes législatifs et autres mesures destinées à lutter contre l'exploitation des femmes et des filles. Une méthode décisive consiste à accroître l'utilisation par les femmes des possibilités qu'offrent les TIC pour discuter et débattre de la violence contre les femmes sur l'Internet.

Possibilités d'autonomisation des femmes

Dans les pays en développement, l'utilisation des TIC en faveur des pauvres s'est accrue dans le cadre des initiatives de développement. Selon

une étude réalisée par le Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI) au sujet des TIC au service des stratégies de réduction de la pauvreté, il ressort des tendances observées que les TIC ont été appliquées pour obtenir des améliorations systémiques décisives pour l'élimination de la pauvreté : éducation, santé et prestation de services sociaux, intensification de la transparence et de la responsabilisation des pouvoirs publics, enfin autonomisation des citoyens et mise en place d'une organisation sociale centrée sur l'égalité des droits et des sexes⁹¹. Cette étude précise toutefois que si la documentation sur les expériences réalisées se développe, il demeure nécessaire de consolider les travaux de recherche et d'évaluer les enseignements tirés afin de faciliter le choix de TIC efficaces pour les stratégies de développement, notamment pour l'appui aux initiatives en faveur des pauvres telles que l'accès des filles à l'enseignement primaire.

L'autonomisation des femmes consiste principalement à mieux leur permettre de contrôler les décisions qui déterminent leurs conditions de vie, notamment en matière d'accès aux ressources, de participation à la prise de décisions et de contrôle sur la répartition des bénéfices. Pour les femmes qui y ont accès et qui peuvent les utiliser, les technologies de l'information et de la communication offrent des possibilités, en particulier pour réduire la pauvreté, améliorer la gouvernance, venir à bout de l'isolement et permettre de se faire entendre. Toutefois, une discrimination sexuelle persistante sur le marché du travail, dans l'éducation et les moyens de formation ainsi que dans l'affectation des ressources financières pour la direction et le développement des entreprises, a un effet négatif sur les possibilités qu'ont les femmes d'utiliser pleinement les TIC pour leur autonomisation économique, sociale et politique.

On dispose de plus en plus de preuves sur les avantages que les TIC offrent pour l'autonomisation des femmes en améliorant leur accès à la santé, à la nutrition, à l'éducation et à d'autres possibilités de développement humain telles que la participation à la vie politique. Les moyens d'existence durables des femmes peuvent être

améliorés en élargissant l'accès des femmes productrices et commerçantes aux marchés ainsi qu'à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi. En mettant à profit l'un des aspects les plus importants de la démocratisation de l'Internet — à savoir la création d'espaces en ligne à l'abri du harcèlement —, les femmes peuvent, grâce à la liberté d'expression et au respect du caractère privé des communications, s'opposer à la discrimination sexuelle et défendre leurs droits.

L'expérience accumulée à travers l'Afrique, l'Europe orientale, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes offre des solutions novatrices pour accéder aux TIC et les utiliser comme moyen de participation et, ce qui est particulièrement important, pour contribuer à l'autonomisation des femmes. C'est ainsi par exemple qu'au Sénégal, le projet multimédia Caravane a donné aux femmes rurales la possibilité de développer leur propre conception de la manière dont les TIC peuvent être utilisées pour mieux répondre à leurs besoins et à leurs objectifs de développement. Au Kenya, des tisserands hommes et femmes ont reçu une formation pour apprendre à utiliser l'Internet afin de se familiariser avec de nouvelles techniques de tissage et à obtenir des prix plus réalistes pour leurs produits. En Ouganda, l'Association ougandaise des femmes dans les médias a créé un programme radiophonique — *Mama FM* — auquel les femmes peuvent participer activement en se familiarisant avec des questions

de développement telles que les droits de l'homme, les enfants, la gouvernance, la nutrition ou la santé. En Pologne, le Réseau féminin Est-Ouest a diffusé des informations pour accroître la participation des femmes au processus d'adhésion à l'Union européenne dans les pays qui souhaitent en devenir membres. Ces projets illustrent la portée des TIC et montrent clairement que des technologies telles que la radio, la télévision et les CD-ROM sont parfaitement acceptables et représentent bien souvent des formes plus efficaces de TIC que les solutions axées sur le Web, car elles peuvent résoudre des problèmes tels que ceux liés à la langue, à l'analphabétisme ou à l'accès à l'Internet⁹².

L'émergence des nouvelles technologies et la convergence croissante de tous les médias ont eu un impact décisif sur les activités menées par le mouvement des femmes en matière d'information et de communications. Les technologies nouvelles offrent des possibilités novatrices d'interaction sociale, notamment sous forme de dialogue d'égal à égal et d'aval en amont, ainsi que des possibilités nouvelles pour la collecte, la reproduction et la diffusion de données d'information qui concernent les femmes. Des possibilités accrues existent pour la diffusion nationale, régionale et mondiale de nouvelles produites par les femmes, dont l'essentiel était autrefois transmis par le bouche à oreille. L'Internet a fait entrer les nouvelles et les points de vue féminins dans le domaine public, une

multitude de sites Web étant spécifiquement sinon exclusivement ciblés sur les femmes⁹³.

L'accès à la technologie ne représente qu'un aspect des questions qui influent sur les possibilités d'autonomisation, sur lesquelles influent également les aspects sociaux et culturels, dont la classe, l'âge, l'ethnicité et la race. Des femmes qui appartiennent à la même catégorie sociale peuvent ne pas avoir les mêmes possibilités d'accès aux TIC.

Autonomisation des femmes en milieu rural

La Résolution 58/146 de l'Assemblée générale a souligné qu'il est nécessaire que les femmes rurales aient accès aux technologies de l'information et des communications et puissent participer pleinement aux activités dans ce domaine. Dans cette résolution, l'Assemblée générale invitait les participants au Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève et à Tunis, à tenir compte, lors de l'examen des questions d'égalité entre les sexes, des priorités et des besoins des femmes et des filles rurales en tant qu'utilisatrices actives de l'information et à faire en sorte qu'elles participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies mondiales en matière de technologies de l'information et des communications.

L'accès effectif aux TIC et leur utilisation peuvent améliorer les aptitudes des femmes à diriger et à participer aux activités communautaires et au développement économique. Les femmes rurales se trouvent toutefois à l'échelon le plus bas de la fracture numérique entre les sexes. Selon les conclusions de l'UIT, l'insuffisance des infrastructures, le coût de ces technologies et l'éducation constituent les principaux obstacles pour les femmes des régions rurales en Afrique. À cela viennent s'ajouter d'autres difficultés en matière de temps disponible, de situation géographique des infrastructures, enfin de normes sociales et culturelles⁹⁴. L'amélioration de l'accès et de la participation des femmes rurales en matière

Clubs radiophoniques féminins au Zimbabwe

La création de clubs radiophoniques féminins au Zimbabwe a permis à des femmes de se mettre en réseau avec d'autres femmes des régions rurales et à participer à la vie politique. Au Zimbabwe, quelque 52 clubs d'écoute radiophonique féminins participent au projet de développement par la radio qui vise à permettre aux femmes rurales d'avoir accès à la radio et de participer à l'élaboration de programmes fondés sur leurs be-

soins et priorités de développement. Les femmes posent aux représentants des milieux politiques des questions qui sont transmises par un responsable de l'information. Les réponses des responsables sont ensuite intégrées à l'émission hebdomadaire. Le programme est maintenant élargi aux femmes de la Sierra Leone afin d'intensifier leur participation à la vie civile et politique dans le cadre de la reconstruction de leur pays^m.

de TIC se trouvera entravée si les moyens d'accès aux infrastructures, routes et moyens de transport par exemple, à l'éducation, à la formation et aux ressources économiques, y compris aux moyens de financement, ne sont pas développés. Les formes multiples des technologies de l'information et des communications atteignent un plus grand nombre de femmes dans les régions rurales.

Des organismes des Nations Unies se sont employés à garantir l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies dans de nombreuses régions rurales. Le PNUD et le Fonds du Japon pour la femme et le développement ont appuyé des programmes en Inde, au Cameroun, en Égypte, au Rwanda, en Ukraine et au Bhoutan afin de faciliter l'accès des femmes rurales aux technologies de l'information et des communications. C'est ainsi qu'en Égypte, des cliniques modèles ont été inaugurées dans des zones rurales; elles donnent notamment accès aux informations relatives à la santé et à des programmes de formation dans ce domaine qui s'appuient en grande partie sur les technologies de l'information et des communications. En Ukraine, dans le cadre d'un projet intitulé «Sustaining Women Farmers» (Soutenir les agricultrices), environ 2 000 femmes envisageant de créer des entreprises ont participé à des séminaires de formation aux technologies de l'information et des communications. Dans les États arabes, UNIFEM a financé la participation des femmes aux TIC par l'intermédiaire d'un nouveau partenariat établi dans le cadre d'une initiative appuyée par le Gouvernement jordanien et intitulé «le village électronique». Le projet offre des possibilités nouvelles sur le plan de l'éducation et de la formation et crée également des emplois et des débouchés commerciaux, en mettant l'accent sur l'établissement de liens entre les femmes productrices et les marchés touristiques en expansion. En mars 2005, la CESAP a co-organisé un séminaire sur les possibilités que le commerce électronique offre aux femmes.

Le programme de renforcement des capacités en vue de l'autonomisation des adolescentes marginalisées des zones rurales défavorisées du

Les TIC au service de l'autonomisation des femmes autochtones

Lors de la quatrième rencontre des femmes autochtones du continent américain qui s'est tenue à Lima (Pérou) en 2004, des spécialistes autochtones ont évoqué les faibles niveaux d'accès aux TIC imputables principalement à l'insuffisance des infrastructures. Les femmes autochtones ont souligné l'intérêt qu'il y a à associer les médias traditionnels, principalement la radio, aux téléphones de la communauté, pour aborder des sujets de discussion dans leur

propre langue en matière de développement communautaire, comme par exemple la santé et l'éducation. Les collectivités autochtones peuvent mettre en place leurs propres initiatives de communication, participer aux réseaux, créer des capacités en vue d'une participation politique et nouer des alliances avec des journalistes favorables à la participation des collectivités autochtones à la vie de la société¹¹.

Bangladesh, de l'Inde, du Népal et du Pakistan, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), porte sur l'alphabétisation et les compétences pratiques, la gestion des micro-entreprises, le microfinancement et l'enseignement scientifique s'appuyant sur les technologies de l'information et des communications. Un projet mené par l'UNESCO à Nabanna (Inde), consacré à la création d'un réseau entre les «femmes rurales et la connaissance», recherche, au bénéfice des femmes pauvres, des utilisations novatrices pour les bases de données, les portails intranet et les partenariats fondés sur le Web en langue locale. Il met l'accent sur l'instauration d'un cadre pour le partage de l'information, la création de contenu, la diffusion de l'information hors-ligne et les partenariats fondés sur le Web avec les organisations d'autres régions. Les conclusions tirées de ce projet et d'autres nouveaux modèles et approches novatrices concernant l'application des technologies de l'information et des communications aux stratégies de réduction de la pauvreté au niveau local sont présentées dans deux publications de l'UNESCO intitulées : «Les innovations en termes de TIC pour la réduction de la pauvreté — Profils et expériences» et «Research on ICT Innovations for Poverty Reduction» (non disponible en français).

Conditions propices à l'autonomisation économique des femmes

Les utilisations des TIC qui visent à autonomiser les femmes sur le plan économique mettent à profit les possibilités qu'offrent ces technologies en tant qu'instrument de connaissance et de mise en réseau pour les femmes chargées de produire et de distribuer des biens et des services. Ces outils servent à mettre les femmes en contact avec de nouveaux marchés plus larges, à agrandir leurs réseaux sociaux et à leur fournir des données d'information qui leur ouvrent des débouchés économiques importants.

Les TIC peuvent fournir de nouvelles possibilités d'autonomisation économique pour les femmes des différentes manières énumérées ci-après :

- Création de débouchés commerciaux et de possibilités d'emploi pour les femmes en tant que propriétaires et gestionnaires de projets utilisant les TIC, et aussi en tant qu'employées de nouvelles entreprises commerciales;
- Création de conditions, y compris par le biais de la formation, dans lesquelles les femmes peuvent participer confortablement aux activités de développement communautaire et défendre leurs besoins et priorités;
- Mise au point d'instruments utilisant les TIC qui répondent aux besoins

spécifiques des femmes et sont exploités par des femmes (par exemple programmes d'alphabétisation, cours de planification commerciale, formation aux TIC, services d'information sur l'accès aux marchés et aux débouchés commerciaux et initiatives en matière de commerce électronique;

- Offre de possibilités économiques pour les salariés et les chefs d'entreprise, ainsi que dans le secteur des TIC proprement dit et dans les emplois créés par les TIC.

Des programmes et des initiatives ont démontré comment les TIC peuvent être un instrument d'autonomisation économique pour les femmes, par exemple programme de téléphonie de la Banque Grameen au Bangladesh, le programme de développement par la radio au Zimbabwe et la mise en place d'options compétitives sans fil en Bolivie et en République dominicaine, en particulier à l'intention des femmes dans le secteur non structuré⁹⁵.

Les initiatives de commerce électronique peuvent mettre les femmes productrices et commerçantes directement en rapport avec les marchés aux

Utilisation de l'Internet pour accroître la fabrication de produits de l'artisanat en Argentine

Une ONG de Catamarca (Argentine), PRODEMU, a appris à des jeunes femmes appartenant à une collectivité rurale pauvre à se servir des TIC pour améliorer la conception et la commercialisation de produits de l'artisanat. En créant une page Web

et en améliorant le conditionnement, elles ont réussi à augmenter leurs ventes. Cela a permis à ces jeunes femmes de gagner leur vie au sein de leur collectivité plutôt que migrer vers les villes pour y chercher du travail.

niveaux national, régional ou même mondial, en leur permettant de restructurer leurs activités économiques et d'éviter les intermédiaires et les structures commerciales caractérisées par la domination des hommes et l'exploitation⁹⁶. Dans l'Etat de Gujurât (Inde), les femmes qui produisent des produits laitiers utilisent un système d'information (DISK) qui gère une base de données sur la production de lait de toutes origines, fournit des informations sur les services vétérinaires et d'autres renseignements pratiques sur le secteur laitier⁹⁷.

Malgré ces méthodes novatrices, l'existence des structures nécessaires et leur utilisation par les femmes demeurent de graves sources de préoccupations. Même un projet tel que le CD-ROM réalisé en Ouganda nécessite d'avoir accès à un télécentre communautaire ou à un point d'accès communautaire disposant d'ordinateurs et d'une aide spécialisée pour créer un environnement dans lequel les femmes se sentent les bienvenues et à l'aise pour étudier une nouvelle technologie⁹⁸.

Mise à part la création de nouveaux emplois pour les femmes, les TIC sont utilisées dans des projets qui portent sur d'autres questions d'égalité des sexes en rapport avec la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que des projets réalisés en Asie du Sud, et qui portaient spécifiquement sur des activités productrices de revenus et les avantages directement liés à l'emploi pour les femmes, ont créé un espace pour l'échange de données d'information, a porté un appui aux réseaux et développé toute une gamme de compétences sociales, techniques et économiques connexes. Les participantes ont ainsi acquis la confiance nécessaire pour entreprendre une activité indépendante, ce qui a sensiblement contribué à leur autonomisation⁹⁹.

Même si les TIC n'ont pas encore eu un impact marqué sur la création d'emplois et la production de revenus pour les femmes marginalisées extrêmement pauvres, ces technologies offrent des possibilités en leur permettant d'élargir leurs réseaux sociaux et d'utiliser de nouveaux systèmes d'apprentissage qui pourraient jouer un rôle déterminant dans l'élimination de la pauvreté à l'avenir.

Des idées pour gagner de l'argent en Ouganda

Un projet réalisé dans la région de Nakasek (Ouganda) a montré que les femmes pauvres, analphabètes pour la plupart, en Afrique rurale, dans des zones où les centres de télématique sont rares, peuvent bénéficier des nouvelles TIC. Dans une évaluation des besoins faite en 1999, les femmes rurales vivant à proximité du centre de télématique de Nagasek ont fait état de leurs besoins d'information sur la commercialisation et les prix pour les cultures vivrières et l'artisanat. Avec le financement et l'appui du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre de la tribune internationale de la femme (CTIF) a mis au point un CD-ROM contenant des matériels d'enseignement sur les

micro-entreprises fondées sur les TIC dans une présentation audio-visuelle qui utilise les langues locales sous une forme facilement utilisable par les femmes qui lisent mal. Les femmes se sont rendues au centre de télématique et ont utilisé le CD-ROM avec beaucoup d'enthousiasme. Certaines font des économies pour acheter des téléphones mobiles afin d'avoir chaque jour accès aux cours du marché et de pouvoir prendre de meilleures décisions pour la vente de leurs produits. Les femmes ont pris confiance et travaillent ensemble pour rechercher les moyens de réduire leur pauvreté. Elles forment également des femmes venues d'autres régions à l'utilisation des TIC⁰.

Conditions propices pour l'autonomisation socio-économique des femmes

Les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités d'autonomisation socio-économique des femmes dans de nombreux domaines, dont la santé et l'éducation.

Éducation

L'éducation est un domaine dans lequel aussi bien les pays développés que les pays en développement appliquent à la fois des technologies traditionnelles et des technologies nouvelles en matière d'information et de communications, en adaptant par exemple l'emploi d'ordinateurs et de l'Internet, de la radio et de la télévision, dans l'enseignement scolaire et extrascolaire, l'enseignement à distance et en créant des centres de formation par voie électronique pour appuyer l'éducation et la formation des femmes et des filles.

De forts taux d'analphabétisation parmi les femmes et les filles et leur manque de formation aux TIC sont deux des plus graves obstacles qui les empêchent d'accéder à l'économie de l'information. La persistance d'un écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation, en raison de responsabilités fa-

Les TIC au service de l'éducation dans les pays africains

« World Links », organisation qui encourage la télécollaboration internationale entre professeurs et élèves des écoles secondaires dans les pays en développement, a commandité en 2001 une étude d'évaluation ventilée par sexe. Cette étude devait porter sur les élèves masculins et féminins dans quatre pays africains : Sénégal, Mauritanie, Ouganda et Ghana. L'évaluation a montré que malgré les efforts réalisés pour adapter le programme aux besoins des garçons et des filles, des inégalités persistent en matière d'accès. Dans certaines écoles en Ouganda et au Ghana, les filles n'ont pas droit aux mêmes facilités d'accès aux laboratoires d'informatique. L'existence de ratios élevés entre le nombre d'élèves par ordina-

teur et l'application du principe « premier arrivé, premier servi » ne favorise pas les filles qui, en règle générale, sont beaucoup moins nombreuses que les garçons dans le cycle secondaire. Les filles sont tenues de rentrer plus tôt à la maison et ont des responsabilités familiales qui limitent le temps dont elles disposent pour utiliser les ordinateurs. Les mesures proposées pour remédier à cette discrimination sexuelle consistent notamment à encourager les écoles à favoriser une utilisation équitable des laboratoires informatiques, à organiser des séances de sensibilisation à l'égalité des sexes et à conseiller de réduire les obligations postsecondaires des filles pour leur laisser plus de temps⁹.

miliales, un manque de mobilité et des pratiques socioculturelles qui minimisent l'importance de l'éducation pour les filles, constituent d'énormes problèmes pour les femmes et les filles¹⁰⁰. La pratique des langues et des connaissances de base en informatique sont des conditions indispensables pour permettre aux femmes et aux filles de mettre à profit

l'utilisation des TIC pour l'éducation. La sous-représentation des femmes dans les sciences et la technologie aggrave les écarts et les inégalités entre les sexes dans ce domaine.

Les initiatives visant à éduquer les femmes dans les collectivités pauvres et à leur inculquer des notions d'informatique ont démontré l'intérêt que les TIC présentent pour les femmes. L'étude de neuf projets spécifiquement axés sur les femmes et les jeunes en Asie du Sud a montré que l'utilisation des TIC est appréciée parce qu'elle offre un modèle différent d'enseignement et d'apprentissage, à la fois pratique et direct. Les nouvelles technologies de l'information et des communications permettent aussi d'adapter l'éducation et son contenu aux préférences et aux priorités des destinataires, créant ainsi des possibilités pour concevoir et assurer un enseignement sous une forme pertinente sur le plan local¹⁰¹.

Dans de nombreux pays en développement, les écoles s'équipent d'ordinateurs pour renforcer le processus d'apprentissage. Des travaux de recherche ont montré que les salles de classe n'échappent pas aux préjugés sexuels. En conséquence, une planification des interventions en matière de

Alphabétisation fonctionnelle par le biais des TIC au Ghana

Un projet au Ghana utilise la radio pour l'alphabétisation fonctionnelle et pour diffuser des informations dans des langues locales sur des thèmes très variés tels que le VIH/sida, la grossesse chez les adolescentes, la nutrition, l'autonomisation de la collectivité, les activités génératrices de revenus, la conservation des aliments, l'élevage, le travail des enfants et les économies d'énergie. La radio sert également à appuyer les programmes d'alphabétisation en diffusant des informations plus détaillées que

celles qui peuvent être fournies en classe. Malgré les difficultés liées à l'insuffisance de l'infrastructure radiophonique et des horaires disponibles pour fournir une alphabétisation en 15 langues locales, ce projet montre que l'utilisation de la radio renforce la couverture des thèmes fonctionnels et relatifs au développement du programme d'alphabétisation, en modifiant les comportements à l'égard de la planification familiale et en contribuant à la création d'activités productrices de revenus⁹.

TIC qui tient compte des sexes est indispensable pour garantir que les filles auront le même accès aux ordinateurs et pourront les utiliser de manière efficace dans les classes.

Santé

Les TIC offrent de vastes possibilités pour faciliter les initiatives axées sur les femmes aux échelons mondial, régional et national. L'utilisation des TIC par les professionnels de la santé dans les pays en développement est solide-

ment établie. Des organisations telles que Satellife¹⁰² et HealthNet¹⁰³ sont des exemples de projets qui ont permis de fournir des informations sur la santé et des connexions aux professionnels de la santé des pays en développement. Satellife, organisation non gouvernementale dont le siège est aux États-Unis, s'emploie à éliminer les obstacles à l'accès aux informations sur la santé par des applications novatrices des TIC. HealthNet est son réseau mondial de communications, qui relie les spécialistes de la santé à travers le monde par courriel et permet aux médecins, infirmières, chercheurs, étudiants en médecine et autres prestataires de soins qui travaillaient dans l'isolement de communiquer, de partager leurs données d'expérience et d'avoir accès à des informations d'une importance capitale pour leur travail.

Les projets de ce type illustrent la manière dont les TIC peuvent contribuer à améliorer la santé dans les pays en développement. Toutefois, une attention insuffisante a été accordée à la manière dont ces technologies peuvent répondre directement aux préoccupa-

tions des femmes en matière de santé, ou à la manière dont elles peuvent mettre à profit le rôle des femmes au sein des ménages et de la collectivité en tant que principaux agents dans l'utilisation et la dissémination de l'information sur la santé¹⁰⁴.

Certains responsables de la santé ont tenté, parfois avec succès, d'utiliser la radio pour diffuser avec efficacité des données d'information sur la santé des femmes, y compris leurs droits en matière de sexualité et de reproduction. L'utilisation de l'Internet est actuellement étudiée par le biais d'échanges d'informations par courriel, de bulletins d'information en ligne et de services de messagerie électronique «Listserv»¹⁰⁵. Les TIC offrent la possibilité de fournir aux femmes des informations sur la santé adaptées aux conditions locales par le biais de points d'accès communautaires.

VIH/sida

Les technologies de l'information et des télécommunications aident également les femmes dans les mé-

Les TIC à l'appui de la santé des femmes en Ouganda

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en collaboration avec le Secrétariat du Ministère ougandais de la santé et de la population et les autorités de district, a lancé le projet RESCUER dans l'objectif de réduire le taux élevé de mortalité maternelle en Ouganda (506 pour 100 000) en améliorant les services locaux de soins et d'orientation vers les services appropriés. Ce projet associe les communications, les transports et des services de santé de qualité. Des radios à haute fréquence (VHF) ont été installées dans les stations de base, les dispensaires, les ambulances des centres hospitaliers et les véhicules des médecins de district. Les accoucheuses ont été équipées d'émetteurs-récepteurs portatifs qui ont amélioré leur image et inspiré confiance à leurs patientes en leur permettant de venir en aide à un plus grand nombre de femmes. Les membres du personnel des services de santé dans les régions rurales sont désormais en mesure d'appeler et de donner des conseils pratiques même en l'absence de moyens de transport. Le projet RESCUER est actuellement répété dans trois districts et on envisage de l'élargir à trente autres⁸.

Les TIC aident les femmes à faire face au VIH/sida au Kenya

Le groupe chargé du projet kényen de prévention et d'intervention s'agissant du sida¹ a créé dans la partie occidentale du Kenya des centres communautaires d'apprentissage pratique dans lesquels la priorité est donnée aux orphelins, aux veuves, aux femmes à faibles revenus et aux enfants plus âgés et vulnérables appartenant à des familles touchées par le VIH/sida. Les participants acquièrent des notions de nutrition et certaines compétences qui doivent leur permettre de s'occuper de personnes vivant avec le sida et de devenir économiquement et socialement autonomes. Un réseau téléphonique communautaire en matière de santé et d'agriculture a été créé dans le cadre de ce projet à l'intention des femmes qui avaient terminé leur formation. Les participants ont été divisés en six groupes

d'écoute radiophonique et ont appris à se servir de matériel d'enregistrement audiovisuel qui leur permet d'échanger des informations, par exemple sur les méthodes de culture, et de sensibiliser la population au VIH/sida. Ces groupes ont également appris à se servir de la photographie, du théâtre et de la transmission traditionnelle d'histoires comme moyens d'enseignement, d'éducation et de développement. Un appareil radio/lecteur de cassettes et un téléphone mobile ont été distribués à chacun de ces groupes, dont les participants ont été encouragés à se mettre en communication avec les stations radiophoniques nationales à modulation de fréquence (FM) pour réagir à des programmes, obtenir des informations et partager des données d'expérience avec une plus large audience.

nages touchés par le VIH/sida, en particulier en Afrique, où le sida demeure un problème majeur et où les femmes et les filles sont souvent les plus touchées par la pandémie. Les femmes courent plus de risques d'infection par le VIH, notamment en raison des inégalités entre les sexes. Elles assument d'importantes responsabilités dans les soins aux victimes du VIH/sida et dans la survie des familles. Leur action se trouve limitée par l'absence de droits à l'héritage et aux biens, le chômage, l'absence d'accès aux ressources et de contrôle sur ces ressources ainsi que les mauvaises conditions sanitaires, dont la malnutrition.

Conditions propices à l'autonomisation politique des femmes

À travers le monde, les gens se servent des technologies nouvelles comme jamais auparavant pour créer des réseaux, lancer des mouvements, participer à la vie politique et mener une action de sensibilisation. Les femmes et leurs organisations ont été les premières à utiliser les TIC à des fins stratégiques et d'autonomisation pour défendre leurs droits. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tout comme l'examen quinquennal et l'examen décennal de l'application du Plan d'action en 2000 et 2005, ont

Women Mayors Link : liens entre l'administration locale, les TIC et les femmes

Women Mayors Link (réseau de femmes maires) est une initiative lancée dans 12 pays et territoires de la région du Pacte de stabilité. Les bénéficiaires directs en sont 50 femmes maires dans les pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, Kosovo, République de Moldova, Roumanie, Serbie-et-Monténégro et Slovénie. Ce projet visait à encourager l'utilisation des TIC pour améliorer l'administration locale et communautaire et pour défendre les questions d'égalité des sexes dans les circonscriptions. La moitié des femmes maires avaient arrêté des stratégies pour les TIC dans les institutions et organismes locaux et 64 % disposaient de services spécialisés qui s'occupaient de l'Internet, du courriel et des questions de réseau. Le fait que l'exécution du projet se faisait à 90 % par courriel et Internet a amélioré

l'assurance et la satisfaction avec lesquelles les participantes utilisaient les TIC. Cette initiative a réussi à promouvoir la mise en place de réseaux entre les femmes maires de la région. Malgré les résultats obtenus, les participantes rencontrent encore des difficultés à utiliser les TIC de manière efficace et stratégique dans leur travail. Près de la moitié des femmes maires connaissaient des difficultés liées à leur manque de ressources. Parmi les autres difficultés rencontrées figurait l'absence de possibilités de renforcement des capacités qui leur auraient permis d'utiliser les TIC dans l'intérêt de leurs collectivités. La langue est un autre obstacle, la majorité des femmes appartenant à ce réseau n'ayant que des connaissances rudimentaires en anglais, alors que le matériel pertinent disponible dans leurs langues locales est limité^v.

conduit à la création de vastes réseaux et à une mobilisation massive du mouvement féministe à travers le monde grâce aux technologies de l'information et des communications.

Des organisations telles que l'Association for Progressive Communications Women's Networking Support Programme (APC-WNSP), le Centre de la tribune internationale de la femme (CTIF), l'Agence latino-américaine d'information, FEMNET Africa, ISIS International, Network of East-West Women, European and North American Women-Action (ENAWA), parmi beaucoup d'autres, ont constitué à travers le monde un réseau efficace de communications pour faire connaître les problèmes auxquels se heurtent les femmes en formant des femmes activistes, en facilitant les dialogues, débats et discussions en ligne entre les pays et les régions et en augmentant la teneur des sites Web. Ce réseau a également œuvré activement en faveur de l'élargissement de la couverture et de l'engagement des gouvernements à l'égard des questions qui concernent les médias et les TIC.

Face aux monopoles de plus en plus étendus dans le secteur des communications, les moyens d'information et

Projet de radios mobiles à Fidji

Les femmes de Suva (FemLINK Pacific-Media Initiatives for Women) ont lancé un projet communautaire de radiodiffusion au moyen de matériel radiophonique mobile pouvant être transporté dans une valise et utilisant un émetteur de 100 watts. FemLINK a formé des jeunes femmes choisies dans des écoles secondaires pour constituer son équipe de radiodiffusion. Son premier programme a coïncidé, en mai 2004, avec la Journée internationale de la femme en faveur de la paix

et du désarmement. Ce projet radiophonique est une réponse dynamique à la commercialisation des ondes radiophoniques à Fidji et donne aux femmes la possibilité de soulever les questions qui les intéressent, à leur manière, au sein de leurs collectivités locales. Ce projet de radios mobiles vise à combler les lacunes dans l'information diffusée par les femmes et pour les femmes dans les collectivités rurales, en particulier en renforçant la participation des femmes à la prise de décisions^u.

Accès aux services publics en Inde

Gyandoot est un projet intranet réalisé dans le district de Dhar, dans l'Etat de Madhya Pradesh, pour relier 21 cybercafés situés en bordure de routes dans des agglomérations centrales. Parmi les services fournis figurent l'indication des prix à la ferme pour les produits agricoles, la reproduction des registres cadastraux, la possibilité de remplir des demandes d'attestation de caste, de revenus et de domicile, l'envoi des livrets des exploitants agricoles et l'octroi de prêts par courriel. Ce projet permet aux femmes de mieux comprendre

les procédures locales et d'y avoir plus facilement accès. Par le biais de l'Internet, elles peuvent déposer des plaintes concernant des sources générales de mécontentement en étant certaines de recevoir une réponse par e-courriel dans les sept jours qui suivent. Les plaintes déposées portent notamment sur le mauvais fonctionnement des pompes à main, les absences de membres du personnel enseignant et les difficultés d'approvisionnement en semences et en engrais^w.

de communication des femmes tirent pleinement profit des technologies nouvelles pour faire mieux entendre la voix des femmes marginalisées. L'apparition des TIC a facilité l'établissement d'autres organisations axées sur les médias et d'ONG qui s'intéressent à des questions auxquelles les moyens d'information de masse n'accordent pas une attention suffisante et a permis d'atteindre de larges sections de la population que les principaux médias n'atteignaient pas auparavant. L'Internet a permis de diffuser largement des nouvelles concernant les femmes et leurs opinions, d'innombrables sites Web leur étant spécifiquement sinon exclusivement consacrés.

Les technologies de l'information peuvent contribuer à accroître la constitution de réseaux par des femmes pour la défense de leurs droits sociaux et politiques, le renforcement de leur participation au processus politique, l'appui à l'action menée par les femmes élues et l'amélioration de l'accès des femmes à l'administration publique et à ses services.

Cybergouvernance

Les technologies de l'information et des télécommunications offrent un moyen puissant d'améliorer la gouvernance et de renforcer la démocratie et l'autonomisation des citoyens. Ces technologies peuvent contribuer à encourager plus de transparence dans l'administration publique en renforçant l'interaction

entre les pouvoirs publics et les citoyens, en revitalisant les institutions civiques et les débats publics, en favorisant l'équité et l'égalité et en autonomisant les minorités¹⁰⁶. Ces technologies peuvent jouer un rôle particulièrement décisif en don-

nant la parole aux femmes jusque-là isolées et invisibles.

Au cours des dernières années, la cybergouvernance est devenue un domaine prioritaire pour de nombreux gouvernements, ce qui a abouti à la mise en œuvre de programmes qui font appel à l'informatique et à la télématique pour la prestation des services publics et la promotion de la transparence et de la responsabilisation. Au-delà de la mise à la disposition des populations de services publics et d'informations en ayant recours à des méthodes électroniques, la cybergouvernance s'attache à utiliser ces nouvelles technologies pour renforcer la participation de la population à la revitalisation des processus démocratiques et pour recentrer la gestion, la structure et le contrôle de l'administration publique afin de mieux servir l'intérêt public¹⁰⁷.

La cybergouvernance joue un rôle décisif dans l'exercice de la citoyenneté et dans la participation directe de la population aux activités des pouvoirs publics, deux éléments déterminants dans l'autonomisation des femmes et

Campagne de la « cinquième femme » en République slovaque

La campagne de la « cinquième femme », qui s'est déroulée de novembre 2001 à février 2002, a été une campagne médiatique sur la violence à l'égard des femmes menée dans l'ensemble de la République slovaque. Elle a été menée conjointement par sept groupes de femmes. Le nom retenu pour la campagne venait de l'estimation selon laquelle une femme sur cinq a été victime de violence sexuelle. La campagne visait d'une part à sensibiliser le public, mais aussi à encourager les ONG à préconiser des mesures pour s'attaquer à ce problème et aider les victimes. Le site Web de la « cinquième femme » a été créé pour afficher des articles sur la violence à l'égard des femmes et faciliter les discussions en ligne. L'analyse des réactions que cela a suscité laisse apparaître que la

violence à l'égard des femmes est de plus en plus largement perçue comme une question pré-occupante et prioritaire dans le pays. L'utilisation des TIC comme principal médium a soulevé quelques problèmes et les organisateurs ont pris conscience de l'importance des réunions et des discussions face à face pour développer les activités en ligne de cette campagne. Malgré ces difficultés, les TIC ont contribué de manière capitale à la réussite de cette campagne, notamment en élargissant son audience. Le nombre de personnes qui ont consulté le site Web a dépassé celui des personnes qui ont appelé la ligne téléphonique d'information (3 121 appels sur la ligne téléphonique contre 5 672 consultations du site Web)^x.

Permanence téléphonique pour les femmes en Inde

A Trichy, une ONG a ouvert pour les femmes en détresse une permanence téléphonique qui traite des questions de viol, de harcèlement sexuel, de coups et blessures, de harcèlement lié à la dot et d'aguichage. Les plaignantes peuvent fournir de manière anonyme des renseignements qui sont transmis à un poste de police entièrement féminin pour suite à donner. Ce service a été reçu favorablement du fait que les femmes peuvent ainsi éviter d'avoir à subir la réprobation de la société en se rendant à un poste de police local, où elles risquent de se heurter à des formalités administratives et à la corruption. Il est également possible d'envoyer par courriel d'autres types de réclamations à la salle de contrôle de la police.

la réalisation de l'égalité des sexes. Une gouvernance qui tient compte des sexospécificités nécessite la participation active et constructive des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions ainsi qu'une transparence et une responsabilisation accrues des pouvoirs publics.

Autonomisation des femmes dans des conditions de violence à leur égard

Un espace virtuel peut fournir des renseignements positifs sur la violence à l'égard des femmes et un endroit sûr où les victimes et les survivantes de la violence peuvent évoquer les expériences qu'elles ont vécues ou demander de l'aide. Pour pouvoir tirer parti de ces espaces, les femmes doivent avoir accès aux TIC et être en mesure de les utiliser. Pour que ces technologies constituent un moyen efficace de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes, il convient de déterminer

les besoins et les réalités que connaissent les femmes et d'y répondre. Cela exige des efforts de renforcement des capacités pour permettre aux femmes de faire confiance aux TIC et d'utiliser ces technologies comme moyen de partager leurs données d'expérience. Des modalités d'accès peu coûteuses doivent également être prévues pour les femmes. L'expérience a montré qu'il est important d'accompagner les mesures de sensibilisation sur l'Internet avec des moyens de communication plus traditionnels.

Stratégies pour combler le fossé numérique entre hommes et femmes

Utilisation des multiples formes des technologies de l'information et des communications

Les stratégies qui seront utilisées à l'avenir pour atteindre les femmes, en particulier dans les régions éloi-

gnées, doivent faire appel aux formes multiples des technologies de l'information et des communications. Un mélange de technologies « traditionnelles » et nouvelles est souvent le choix le plus approprié. Les défenseurs de l'égalité des sexes ont recours à la radio, à la presse écrite, à l'Internet et à la vidéo de façon novatrice pour élargir la portée des technologies nouvelles. Dans bien des cas, la combinaison de la radio et de l'Internet s'avère particulièrement fructueuse. Les nouvelles TIC peuvent sensiblement renforcer les stratégies existantes en matière de communication. Les organisations féminines sur le terrain ont fourni de nombreux exemples de cette approche créative.

Amélioration des données, des indicateurs et des repères ventilés par sexe

L'existence d'une fracture numérique entre hommes et femmes est re-

Projet au Malawi utilisant une approche multiple des TIC

« Farmwise » est un projet qui aide les agricultrices du village de Mwandama dans le district de Zomba (Malawi), à améliorer la production agricole. Ce projet a consisté à créer une base de données informatiques dotée d'une interface Web et d'un courriel pour aider les agricultrices à déterminer les récoltes qu'elles peuvent attendre de leurs terres, les cultures qui conviennent au type et à la fertilité du sol, enfin les intrants à utiliser et à quelle saison. Les demandes de conseils émanant des agricultrices étaient adressées par courriel aux conseillers du bureau de vulgarisation agricole. Le courriel servait aussi à communiquer avec Radio 1, station de la société de radiodiffusion du Malawi généralement connue sous le

nom de « Radio des agriculteurs ». Étant donné que la plupart des agriculteurs de ce village écoutent cette station radio, elle a été utilisée pour faire connaître le projet Farmwise. Les présentateurs de cette station ont eu recours au calculateur d'intrants en ligne pour répondre aux questions posées par des agricultrices au sujet des types et des quantités d'intrants dont elles avaient besoin, et ont appris aux agricultrices qui avaient accès à l'Internet à s'en servir. Les femmes ont été informées à l'avance des programmes radiophoniques pertinents et de leurs horaires de diffusion. Des brochures étaient également disponibles. Grâce à ce projet, les rendements ont plus que doublé dans ce district.

connue mais, faute de données, il est difficile de fournir aux décideurs des preuves factuelles sur la nécessité de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques, les plans et les stratégies en matière de TIC. Les généralisations excessives fondées sur des données invérifiables ne présentent qu'un intérêt limité.

L'une des recommandations formulées par la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme, en 2003, visait à intensifier les efforts pour établir des statistiques ventilées par sexe et par âge ainsi que des indicateurs sexospécifiques sur l'utilisation des TIC et les besoins dans ce domaine. Des données ventilées par sexe ne sont pas rassemblées de façon régulière aux échelons national, régional ou mondial. En conséquence, la fracture numérique entre hommes et femmes n'a toujours pas été mesurée et demeure invisible. Peu ou pas d'attention a été accordée aux questions

d'égalité des sexes dans les présentations normalisées des statistiques des TIC. C'est ainsi par exemple que la base de données statistiques de la Banque mondiale mise au point par le Groupe des données sur le développement, «ICT at a glance», classe les données par pays, mais sans ventiler aucun des indicateurs par sexe.

Voici quelques-uns des domaines dans lesquels une ventilation des statistiques et des indicateurs par sexe a été jugée nécessaire : accès et utilisation, contenu, emploi, éducation, examen des sexospécificités dans la politique nationale des TIC, représentation dans la prise de décisions et l'impact relatif des TIC sur les femmes et les hommes¹⁰⁸. Il est difficile d'obtenir pour les pays en développement des données sexospécifiques sur l'utilisation des TIC par pays. En conséquence, les statistiques existantes sur l'utilisation de l'Internet doivent être interprétées avec prudence¹⁰⁹. Dans les pays en dé-

veloppement où les femmes représentent une forte proportion des usagers, les populations ayant accès à l'Internet représentent une petite élite, ainsi qu'on l'observe au Mexique, aux Philippines et en Indonésie¹¹⁰.

Des indicateurs ventilés par sexe et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes à l'échelon national sont nécessaires pour aider les décideurs à définir des objectifs et des recommandations en connaissance de cause. A l'échelon des projets, la collecte de données ventilées par sexe est indispensable pour déterminer si les femmes et les hommes tirent les mêmes avantages des projets et pour déterminer les mesures correctives qui s'imposent.

Rares sont les pays ou les régions qui rassemblent des statistiques sexospécifiques sur les TIC. Ceux qui le font sont dans l'ensemble ceux où la fracture numérique entre hommes et femmes est le moins marqué. Les États-Unis, le Canada, la région administrative spéciale de Hong-Kong en Chine, la Thaïlande, l'Islande, la Suède, le Chili, Singapour, la Finlande, l'Irlande et le Danemark collectent tous des statistiques ventilées par sexe sur l'usage des TIC. Dans tous ces pays ou régions, la proportion de femmes dans l'ensemble des usagers de l'Internet est de 45 % ou plus. Dans la plupart des pays africains où ces données ne sont pas rassemblées par les sources statistiques officielles, les estimations de la proportion de femmes qui utilisent l'Internet par rapport au nombre total d'usagers est égal ou inférieur à 25 %¹¹¹.

Le seul domaine pour lequel l'UIT rassemble systématiquement des statistiques ventilées par sexe pour les télécommunications / TIC concerne l'emploi de femmes par les prestataires de services de télécommunications¹¹². S'il est utile de savoir que les femmes représentent la majorité des employés dans les sociétés de télécommunications, il faut aussi prendre en compte le type d'emplois qu'elles occupent et déterminer si les femmes ont eu accès à des revenus plus élevés, à des emplois hautement qualifiés et à des postes de décision.

L'UIT a accepté qu'il importe d'aller au-delà du nombre de femmes et d'hommes employés en analysant les

Indice d'informatisation des femmes et enquête sur l'informatisation en République de Corée

En 2001, le Ministère de l'égalité des sexes a publié les résultats de travaux de recherche sur l'indice d'informatisation des femmes qui portaient sur la fracture numérique entre les sexes en République de Corée. À partir de cinq critères, les travaux du Ministère ont élaboré un indice de l'informatisation des femmes, défini comme le processus par lequel les technologies de l'information ont transformé l'économie et la société. Les cinq critères utilisés étaient les suivants : prise de conscience, accès, utilisation, compétences et effets (impacts). L'indice établi servait à mesurer la participation comparée des femmes et des hommes en fonction de ces différents critères. D'après les résultats obtenus, l'informatisation des femmes correspondait à 88 % de celle des hommes. Bien que leurs résultats aient été excellents en matière de prise de

conscience, de compétences et d'effets, la situation des femmes était particulièrement déficiente en matière d'accès et d'utilisation, les femmes n'ayant que 22,9 % des possibilités d'accès qu'ont les hommes et leur utilisation de l'Internet ne représentant que 28,2 % de celle des hommes. En novembre 2001, le Gouvernement de la République de Corée a fait suivre l'établissement de cet indice par une enquête statistique mettant en parallèle les femmes et les hommes en matière d'informatisation. Les résultats de cette enquête ont fait apparaître une fracture numérique par âge qui était particulièrement marquée pour les personnes âgées de 50 ans ou plus. Le taux d'informatisation était plus élevé chez les femmes ayant des revenus importants que chez celles ayant de faibles revenus^{aa}.

postes qu'ils occupent et les changements qui interviennent dans le temps¹¹³. L'UIT a récemment entrepris un projet visant à rassembler et à analyser des informations sexospécifiques à la fois quantitatives et qualitatives obtenues de sources nationales et internationales. Ces informations, qui pourraient un jour être intégrées à une base de données, constitueront une source importante de statistiques ventilées par sexe pour les TIC¹¹⁴.

Les études de marché réalisées par un certain nombre de pays où le commerce électronique est déjà conséquent ou devrait le devenir constituent l'une des principales sources de statistiques et d'indicateurs sur les TIC ventilées par sexe dont on dispose actuellement¹¹⁵. Toutefois, les données provenant de ces sources concernent principalement l'utilisation de l'Internet et le comportement en ligne dans le cadre de l'analyse commerciale et des études de marché¹¹⁶.

Certains des travaux les plus intéressants et les plus marquants en matière de collecte de statistiques sur les TIC ventilées par sexe sont actuellement réalisés par la République de Corée. Depuis l'année 2000, le Centre coréen d'information «Korean Network

Information Center»¹¹⁷ a réalisé et publié des enquêtes trimestrielles sur l'utilisation de l'Internet, soit en moyenne 5 700 usagers, qui comportent quelque vingt catégories de données réunies et ventilées par sexe et, dans la plupart des cas, par âge.

L'absence de données est l'un des principaux obstacles auxquels se heurte l'évaluation de l'impact sur les femmes des TIC et de la position des femmes dans la région des Etats d'Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants (PECO/CEI). Un rapport récent du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du PNUD¹¹⁸ a signalé que les données limitées dont on dispose sont souvent peu cohérentes et ne permettent pas pour d'autres raisons de mettre en lumière la situation des femmes dans le secteur des TIC. Une initiative récente de la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies contribuera sensiblement à combler cette lacune et à faciliter les travaux des bureaux nationaux de statistique visant à améliorer la collecte de données et à établir des données et des indicateurs ventilés par sexe pour les TIC¹¹⁹.

Données ventilées par sexe sur les TIC dans la région de la CEE

La Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a réalisé en 2003 une évaluation des données sur les femmes et les TIC dans la région de la CEE. Des questionnaires ont été adressés aux bureaux nationaux de statistique. Les résultats laissent apparaître d'importantes variations dans les données réunies dans les 19 pays qui ont déclaré disposer de données ventilées par sexe. Certains pays tels que la Finlande disposent pour la collecte de données sur les TIC de systèmes hautement perfectionnés qui comportent des informations précises sur les nouvelles technologies, alors que d'autres tels que la Russie ne recueillent des données que sur

l'éducation. Sur les 42 bureaux qui ont répondu, 13 n'avaient pas encore commencé officiellement à recueillir des données sur les TIC, 11 d'entre eux appartenant à la CEI ou à la région des Balkans. Parmi les pays de la CEI qui ont répondu à l'enquête de la CEE sur les statistiques des TIC ventilées par sexe, seule l'Ukraine a indiqué qu'elle recueillait des données officielles sur les TIC ventilées par sexe pour l'utilisation d'ordinateurs et les connaissances en informatique par le biais d'enquêtes sur les ménages – désignées sous le nom d'«enquêtes sur la sécurité de la population» – qui ont été réalisées depuis 2001 en collaboration avec l'OIT et le PNUD^{bb}.

Pleine intégration de l'égalité des sexes

Les questions d'égalité des sexes doivent être pleinement intégrées dans toutes les activités liées aux TIC aux échelons national, régional et mondial, y compris dans les politiques et cadres réglementaires, projets, travaux de recherche et collecte de données. Un point de départ indispensable pour la prise en compte d'une dimension sexospécifique dans les initiatives liées aux TIC consiste à avoir recours à une analyse par sexe pour déterminer les besoins et les priorités aussi bien des femmes que des hommes et la manière dont le choix des politiques, la planification et d'autres activités peuvent favoriser l'équité dans l'accès, l'utilisation et les avantages, au nombre desquels figurent les possibilités d'emploi.

Une étude de centaines de projets de développement axés principalement sur les TIC ou dans lesquels les TIC constituaient un élément important a montré que si plus d'un tiers de tous les projets dénotaient une forte prise de conscience de la problématique hommes-femmes, celle-ci ne constituait l'une des composantes des TIC que dans 10 % des cas¹²⁰.

Cadres normatifs et réglementaires en matière de TIC

Tous les aspects de l'élaboration et de l'application des cadres normatifs et réglementaires en matière de TIC doivent définir les sexospécificités et en tenir compte. Ces cadres portent sur toute une gamme de questions, notamment la mise en place d'une infrastructure nationale des communications (choix technologiques notamment), les services d'information des pouvoirs publics, les systèmes de tarification et de fixation des prix, qui influent sur l'accès des femmes aux TIC et à leur utilisation de ces technologies. Les cadres normatifs et réglementaires, y compris la protection juridique et le droit à la vie privée et à l'anonymat dans les transactions, l'interaction et l'expression, concernent directement les droits et la sécurité des usagers et

intéressent les femmes tout autant que les hommes.

Malgré l'importance des décisions de principe concernant les TIC à l'échelon national qui portent sur l'accès des femmes à ces technologies et l'usage qu'elles en font, la politique des TIC dans la plupart des pays n'accorde pas suffisamment d'attention aux considérations d'égalité des sexes. Par ailleurs, les efforts réalisés pour améliorer l'accès des femmes aux TIC et pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions et à la gestion sont insuffisants. En 2001, une étude réalisée par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans six pays¹²¹ a porté sur la mise en place d'infrastructures de mise en réseau et de télécommunications, la facilitation du commerce électronique, la mise en valeur des ressources humaines et la promotion d'une bonne gestion des affaires publiques et de la participation des citoyens et a mis en lumière l'attention insuffisante accordée aux objectifs d'égalité des sexes et à la promotion de la femme dans les dispositifs et stratégies nationaux de développement des TIC¹²².

Les mécanismes nationaux axés sur la promotion des femmes ou les groupes de la société civile sont restés relativement peu actifs. Les processus de consultation et de participation doivent être améliorés et un plus grand nombre de femmes devraient intervenir dans la prise de décisions. Des efforts devraient être faits dans le cadre de ces processus afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes, en particulier en matière d'accès, d'utilisation et d'emploi. Cela exigerait que des ressources suffisantes soient allouées à l'appui des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies en vue de leur autonomisation¹²³.

Certains exemples positifs ont toutefois été observés. Un certain nombre de pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire et Guinée) ont pris des mesures décisives en faveur de l'égalité des sexes dans le domaine des TIC. C'est ainsi que la loi sur les télécommunications adoptée par l'Afrique du Sud comporte des dispositions pour remédier au déséquilibre entre les sexes et à d'autres aspects de la discrimina-

Évaluation des problèmes liés à la condition de la femme dans les pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (PECO/CEI)

La plupart des pays de la région d'Europe centrale et orientale et de la CEI ont élaboré ou ont entrepris d'élaborer des plans nationaux d'action pour les politiques de l'information, qui déterminent les orientations du développement des TIC à l'échelle nationale. Le plus souvent, ces plans ne tiennent nullement compte d'une perspective sexospécifique. Parallèlement, les organisations de femmes de la région se sont rarement intéressées aux TIC et peu de pressions s'exercent sur les décideurs pour les amener à prendre en compte une perspective sexospécifique dans ce domaine. Il ressort d'une évaluation de la place réservée aux femmes que l'égalité d'accès au troisième niveau de l'enseignement est une base indispensable pour parvenir à la parité entre les sexes dans le secteur des TIC. Cette analyse insiste également sur la nécessité d'encourager les femmes plus âgées à utiliser les TIC. Sur la base de ces conclusions, les me-

sures ci-après sont recommandées : appui accru aux défenseurs des droits des femmes et des technologies des TIC dans la région, intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes concernant les TIC, poursuite des travaux de recherche visant à déterminer la place qu'occupent les femmes dans le secteur des TIC et leur impact sur l'élaboration des politiques dans ce secteur, mesures concrètes pour renforcer la perspective sexospécifique dans les diverses phases des projets relatifs aux TIC, y compris la planification, la mise en œuvre et l'évaluation, renforcement des capacités du personnel des projets de TIC spécialisé dans les questions d'égalité des sexes et de leur pertinence pour ces technologies, enfin appui au renforcement de la participation des femmes et de leurs organisations régionales aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information qui aura lieu à Tunis en 2005^{cc}.

tion¹²⁴. En Asie, la République de Corée a créé un important précédent en adoptant une politique dynamique en matière d'égalité des sexes dans les TIC.

L'un des moyens d'influer sur les politiques des TIC dans une perspective sexospécifique consiste à encourager une représentation accrue des femmes aux postes de décision et de direction. Toutefois, la participation accrue des femmes et des organisations féminines à l'élaboration, à la planification, au suivi et à l'évaluation des orientations en matière de TIC nécessitera une formation aux questions d'égalité des sexes et de TIC afin d'accroître les possibilités de pleine participation. Un participant à une discussion en ligne qui a eu lieu en novembre 2003 au sujet du rôle des femmes dans les TIC sur le thème «Talk to Her», a souligné l'importance de l'accès des

femmes à la «langue» des TIC. Selon ce participant, l'un des plus graves obstacles auxquels se heurtent de nombreuses jeunes femmes est de comprendre le langage des TIC pour les processus d'élaboration des politiques de développement. Dans bien des cas, les déclarations sont écrites (et les discussions menées) en utilisant des termes spécialisés que la plupart des gens n'apprennent qu'à l'université¹²⁵.

Planification des projets

Les problèmes liés aux questions d'égalité des sexes doivent être abordés dès les étapes initiales des projets relatifs aux TIC afin de garantir que les besoins et les priorités aussi bien des femmes que des hommes sont convenablement pris en considération et que les objectifs liés à l'égalité des sexes sont pris en compte dès le stade de la

conception des projets. Après avoir examiné en 2002 80 projets relatifs aux TIC, la Banque mondiale a conclu que les sexospécificités étaient rarement intégrées au stade de la conception et de la mise en œuvre du produit, souvent du fait que les donateurs ne demandent pas d'informations sur ce point¹²⁶. Des directives générales pour la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme dans les projets relatifs aux TIC ont été proposées par un certain nombre d'organisations dans l'intention d'influer sur la conception et la mise en œuvre des projets. Ces directives s'inspirent d'instruments de planification très au point qui sont désormais fréquemment utilisés dans différents secteurs¹²⁷.

L'étude réalisée par la Banque mondiale soulignait la nécessité d'adopter une approche dynamique pour garantir une participation équilibrée des hommes et des femmes, en particulier pour les projets réalisés dans les pays en développement en raison du nombre limité de femmes ayant des compétences dans le secteur des TIC. Cette étude a également montré que les personnes responsables de l'exécution des projets devraient tenir compte des relations entre les sexes lorsqu'elles cherchent à obtenir la pleine participation des femmes afin d'éviter des réactions négatives d'autres membres de la collectivité. Il est impératif d'intéresser toutes les parties prenantes de la collectivité considérée, les femmes comme les hommes, dès les premières étapes de la conception des projets.

Formation

Il est capital de tenir compte des sexospécificités dans les activités actuelles de renforcement des capacités et dans la mise au point d'une formation spécifiquement adaptée aux groupes et aux réseaux de femmes, y compris les mécanismes nationaux axés sur la promotion de la femme, pour réussir à intégrer une perspective sexospécifique dans tous les domaines du développement des TIC. Une formation s'impose aux échelons national, régional et local. Les organismes du secteur public pourraient fournir un appui au développement des moyens de formation des ONG ou des organisations de la société civile qui s'intéressent aux TIC et pleinement les utiliser.

Ainsi que l'a souligné la discussion en ligne organisée par la Division de la promotion de la femme en 2002, le manque de formation, de connaissances linguistiques et d'accès aux outils nécessaires demeurent les principaux obstacles à l'utilisation des TIC par les femmes. «Le problème de la formation doit être confronté si nous voulons être capables d'exprimer nos besoins et nos craintes par le biais des TIC et si nous voulons produire des informations et ne pas seulement nous y référer. Quel que soit leur âge, les femmes doivent participer aux activités de formation et il faudrait s'attacher à permettre aux jeunes filles de devenir de vraies participantes à la vie publique»¹²⁸.

Financement des TIC pour le développement

Une perspective sexospécifique devrait être intégrée à l'affectation et à l'utilisation des fonds pour les TIC au service du développement. Parmi les questions importantes figurent l'accroissement des fonds affectés à des projets spécifiquement destinés aux femmes, ainsi que la prise en compte des sexospécificités dans tous les aspects de la gestion de ces fonds. Il conviendrait de veiller à ce que des fonds suffisants soient attribués aux moyens de renforcement des capacités ouverts aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Des fonds pour le développement des télécommunications ont été créés par les organismes de réglementation des télécommunications pour financer la généralisation de l'accès universel aux TIC dans les zones mal desservies et dans les zones rurales. La plupart de ces fonds ont été créés pour financer des projets d'accès aux TIC, notamment des télécentres, des centres d'appels téléphoniques, des téléphones publics et des bibliothèques. Des fonds de cette nature ont été imaginés et réalisés avec succès dans de nombreux pays d'Amérique latine (Pérou et Chili, par exemple). Plusieurs pays d'Afrique et d'Asie s'emploient actuellement à créer leurs propres fonds (y compris la Zambie, l'Ouganda, le Nigéria et Sri Lanka). En Afrique du Sud, une agence (Universal Service Agency) a été créée pour exécuter les projets destinés à généraliser l'accès universel aux TIC. Très peu de projets réa-

lisés dans ce secteur par des ONG ou des organisations de la société civile ont reçu un financement des fonds de développement des télécommunications. Ces projets devraient être mis au point et exécutés par des organisations féminines ou des organisations qui s'emploient à faire respecter l'égalité des sexes. Certains fonds adoptent une perspective sexospécifique en veillant à ce que les directives de base reconnaissent la nécessité d'appuyer les organisations féminines, les femmes qui occupent des postes de direction et qui tiennent compte des utilisatrices dans leur planification, comme c'est le cas en Afrique du Sud et en République dominicaine¹²⁹.

Poursuite de la mise au point d'outils spécifiquement destinés aux femmes

Les défenseurs et les spécialistes des TIC ont entrepris de mettre au point des méthodes de consultation et de participation adaptées aux femmes ainsi que des outils pour évaluer leurs besoins et priorités et veiller à ce que les TIC soient effectivement utilisées pour leur autonomisation. Il s'agit notamment de programmes de formation et de méthodologies de planification et d'évaluation. Le programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications (APC-WNSP), réseau mondial qui facilite l'emploi stratégique des TIC en faveur des actions et des programmes menés par les femmes, fournit une formation anti-sexiste aux spécialistes des TIC et aux décideurs et a ainsi pu atteindre une large gamme de décideurs, notamment des fonctionnaires des pouvoirs publics dans les Balkans, en Andalousie (Espagne), aux Philippines et dans plusieurs îles du Pacifique.

La Méthodologie d'évaluation de la parité (GEM) pour les initiatives en matière de TIC a été arrêtée par l'association APC-WNSP à l'intention des spécialistes de ce secteur. Cette méthodologie a été mise à l'essai dans 27 projets relatifs à ces technologies qui ont été exécutés dans plus de 19 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe centrale et orientale et d'Amérique la-

tine. Ces projets portaient notamment sur des télécentres communautaires, des initiatives d'éducation et de formation pour les femmes, la création d'emplois, la mise en place de réseaux et la construction de bâtiments communautaires ainsi que des moyens d'information et de sensibilisation des médias à l'utilisation des TIC par les femmes. Les conclusions de l'évaluation effectuée portent sur les questions d'accessibilité, d'utilisation des TIC pour l'emploi et l'autonomisation économique, enfin l'utilisation des médias et des TIC au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes¹³⁰.

Récompenses en matière d'égalité des sexes et de TIC

Les défenseurs de l'égalité des sexes ont aussi commencé à attribuer des prix pour récompenser les bonnes pratiques. Le programme de récompenses en matière d'égalité des sexes et de TIC a été inauguré au cours du Sommet mondial sur la société de l'information qui a eu lieu à Genève en décembre 2003. Ce programme était destiné à saluer les initiatives prises en matière d'égalité des sexes et de TIC dans le monde entier et à imprimer un nouvel élan aux efforts réalisés pour intégrer aux TIC une pers-

pective sexospécifique. Quatre projets novateurs qui utilisent efficacement les TIC pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été sélectionnés et ont reçu des subventions pour la suite de leurs travaux. Les projets primés concernaient l'Ouganda, la Roumanie et l'Inde et portaient sur les femmes rurales dans les conflits armés, l'autonomisation politique des femmes maires et les stratégies de réduction de la pauvreté pour les femmes. L'attribution de ces prix est organisée par le programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications¹³¹ et l'Alliance mondiale pour le savoir¹³². Ces prix seront également attribués en 2005 et récompenseront plus particulièrement l'utilisation des TIC pour l'autonomisation économique des femmes¹³³.

En 2003, GenARDIS (organisation qui s'occupe des femmes et du développement agricole et rural dans la société de l'information) a mis en place un fonds qui attribue des petites subventions pour faire face aux questions d'égalité des sexes dans les TIC au service du développement agricole et rural en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Parmi les partenaires de

GenARDIS figurent le Centre technique de coopération agricole et rurale, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Institut international pour la communication et le développement (IICD) et l'Institut humaniste pour la coopération avec les pays en développement (Hivos)¹³⁴. Ce programme de récompenses ouvert à la concurrence a été créé afin de mieux atteindre les femmes rurales, qui constituent la majorité des pauvres. Ce programme s'intéresse aux aspects sexospécifiques de la fracture numérique entre les zones urbaines et les zones rurales dans l'infrastructure des TIC et à d'autres aspects de la situation désavantagée des femmes, notamment la langue, l'alphabétisation, la lourde charge de travail et les attitudes culturelles.

Travaux de recherche sur l'égalité des sexes et les TIC

La poursuite des travaux de recherche sur les questions d'égalité des sexes et des TIC aux échelons national, régional, mondial, de même que la documentation sur les pratiques optimales, permettent également aux spécialistes et aux décideurs de mieux comprendre l'interaction entre ces technologies d'une part et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'autre part. De nouveaux travaux de recherche sur les aspects sexospécifiques des TIC dans différents contextes se multiplient. Cette somme grandissante de connaissances peut être utilisée par les gouvernements, les institutions et les organisations à différents niveaux pour intégrer ces aspects dans les politiques relatives aux TIC et dans les initiatives liées aux TIC au service du développement.

Un exemple récent est fourni par un rapport du PNUD et d'UNIFEM intitulé «*Bridging the Gender Digital Divide : A Regional Report on Gender and Information and Communication Technologies in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*» (Comment combler la fracture numérique entre les hommes et les femmes : rapport régional sur les femmes et les TIC en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants). Il s'agit là du premier rapport qui dresse un inventaire détaillé des projets axés

Projet bénéficiant d'une subvention de GenARDIS – The Knowing and Growing Network : les TIC au service des agricultrices biologiques dans les Caraïbes

Dans les Caraïbes, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, les femmes jouent un rôle capital bien que méconnu et non rétribué, dans la production alimentaire. L'agriculture biologique nécessite beaucoup de connaissances et les agricultrices n'ont souvent pas les moyens de s'informer de ces méthodes de production et ont tendance à être coupées de l'information sur les conditions du marché. Pour surmonter ces difficultés, une ONG ayant son siège à Toronto (Canada), Networked Intelligence for Development, a organisé un atelier en collaboration avec le

mouvement en faveur de l'agriculture biologique à la Jamaïque à l'intention des femmes qui pratiquent cette forme d'agriculture pour les aider à mettre à profit l'Internet pour obtenir et échanger des données d'information sur les méthodes de culture biologique, pour promouvoir leurs entreprises et écouler leurs produits. Cet atelier a amené les participantes à constituer un réseau, a permis de leur apprendre à créer des groupes d'utilisateurs en ligne et à y participer ainsi qu'à les informer des méthodes biologiques de culture et des réseaux existants sur l'Internet^{dd}.

sur l'égalité des sexes et les ressources de la société de l'information dans les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants, avec des références à d'autres ressources, aux sites Web et aux contacts pertinents. Ce rapport examine les possibilités qui s'offrent aux femmes et les obstacles qu'elles rencontrent dans le secteur des TIC ainsi que les variations et les spécificités régionales et sous-régionales¹³⁵.

Un autre exemple est un rapport publié en 2003 par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme intitulé «*Overcoming the Gender Digital Divide: Understanding ICTs and their Potential for the Empowerment of Women*» (Comblent la fracture numérique entre les sexes : les technologies de l'information et de la communication considérées comme un moyen de favoriser l'autonomisation des femmes)¹³⁶. Ce rapport résume les grandes conclusions des travaux de recherche sur les possibilités qu'offrent les TIC pour l'autonomisation des femmes, analyse le contexte social de la technologie, et définit les principaux obstacles structurels à l'accès des femmes aux TIC et à leur utilisation. Des mesures sont proposées pour surmonter ces obstacles et autonomiser les femmes grâce aux TIC. Le rapport insiste sur la nécessité pour les femmes des pays en développement et des pays développés de mettre en commun leurs connaissances, leurs stratégies et leurs données d'expérience afin d'accroître leurs moyens d'influer sur l'élaboration des politiques et de la réglementation dans le secteur des TIC.

En août 2004, le groupe des questions d'égalité entre les sexes du Sommet mondial sur la société de l'information a lancé un programme d'octroi de petites bourses de recherche (financées par des donateurs bilatéraux) afin d'encourager des travaux novateurs sur ces questions et les technologies de l'information et des communications en 2004 et 2005¹³⁷. On prévoit que les travaux de recherche ainsi financés seront soumis aux réunions des différents sous-groupes du groupe susmentionné qui auront lieu au cours de la deuxième phase du Sommet à Tunis, en novembre 2005. L'objectif global de ce programme est d'élargir la base des connaissances en

vue d'aboutir à une politique des technologies de l'information et des communications qui tienne compte des sexospécificités. La recherche portera notamment sur l'analyse et l'évaluation des activités visant à intégrer une perspective sexospécifique dans la politique des TIC, des applications et du contenu de cette politique, notamment des études de cas, enfin des théories et méthodologies permettant de mieux comprendre et d'analyser les liens entre les TIC et l'égalité des sexes.

Rôle accru des mécanismes nationaux de promotion de la femme

La Commission de la condition de la femme, lorsqu'elle a examiné l'égalité des sexes et les TIC à sa quarante-septième session, a recommandé de «renforcer les capacités des mécanismes nationaux de promotion de la femme, notamment en leur allouant des ressources financières suffisantes et en les dotant de compétences techniques, pour leur permettre de jouer un rôle de plaidoyer en faveur des médias et de la télématique et de l'égalité des sexes; (d')appuyer leur participation aux actions menées aux niveaux national, régional

et international sur les questions de médias et de télématique; (d')intensifier la coordination entre les ministères responsables de la télématique, les mécanismes nationaux de promotion de la femme, le secteur privé et les organisations non gouvernementales nationales de défense des intérêts des femmes»¹³⁸.

Il importe également que les ministères et les organismes qui s'occupent des questions féminines, les centres de coordination des questions concernant les femmes et les défenseurs des questions féminines apprennent à connaître les questions de télématique et leur pertinence pour les femmes et coordonnent en conséquence leurs efforts pour participer aux processus et aux programmes d'élaboration des politiques en matière de télécommunications et de TIC et influencer sur eux¹³⁹. Ces entités devraient participer à l'élaboration des programmes nationaux sur l'égalité des sexes et la télématique et aux activités visant à fournir une formation en matière d'égalité des sexes et de TIC aux organismes gouvernementaux qui participent à l'élaboration des politiques nationales dans le domaine des TIC.

Appui aux mécanismes nationaux en Afrique en vue d'une utilisation efficace des TIC

Un projet de renforcement des capacités est réalisé par la Division de la promotion de la femme des Nations Unies en vue d'aider les mécanismes nationaux de promotion de la femme en Afrique à mieux mettre à profit de manière systématique et efficace les formes traditionnelles et nouvelles de TIC pour atteindre leurs objectifs. Ce programme de renforcement des capacités vise à intensifier la diffusion des données nationales sur les questions d'égalité des sexes, à améliorer les efforts de sensibilisation et de mobilisation, à élargir l'accès aux travaux de recherche pertinents et leur utilisation à l'échelon national, à faciliter la mise en réseau aux niveaux sous-régional

et régional pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les mécanismes nationaux, et enfin à accroître la participation et l'influence des mécanismes nationaux au sein des processus de TIC à l'échelon national ainsi que leur participation à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information organisé à Tunis en novembre 2005. Ce projet prévoyait l'organisation de cinq ateliers sous-régionaux et d'une réunion régionale entre 2003 et 2005 ainsi que la convocation d'un groupe spécial sur le rôle des mécanismes nationaux pendant la deuxième phase de ce Sommet mondial^{ee}.

Progrès dans la lutte contre la fracture numérique entre les sexes

Le Sommet mondial sur la société de l'information a conduit à faire plus largement accepter l'intérêt que présente le développement des TIC axées sur les individus plutôt que sur la technique proprement dite et la nécessité d'intégrer les orientations retenues dans ce domaine aux politiques adoptées dans tous les secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, le travail et l'industrie. Ce sommet a également souligné l'importance d'harmoniser les orientations des TIC avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le suivi du processus enclenché par le Sommet mondial, l'une des principales priorités devrait consister à intégrer une perspective sexospécifique dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies télématiques à l'échelon national. Cela exigera une action concertée de la part des défenseurs de l'égalité des droits au sein des pouvoirs publics, des organisations et des réseaux de la société civile ainsi que des organisations internationales et régionales, y compris des organismes des Nations Unies. De nouveaux partenariats devront être instaurés avec les partenaires de développement tels que les institutions universitaires, le secteur privé et les fonds de capital-risque.

Un environnement porteur à l'échelon national exige qu'il soit tenu compte des TIC dans l'ensemble des politiques relatives à l'égalité des sexes et que la définition des incidences de la télématique sur les politiques adoptées dans tous les secteurs tienne compte d'une perspective sexospécifique. Les gouvernements doivent être résolus à adopter des mesures législatives, réglementaires et administratives spécifiquement destinées à promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur de TIC, et à créer les capacités et les mécanismes de contrôle nécessaires à leur

application. Des processus budgétaires tenant compte de la problématique hommes-femmes devraient garantir que des ressources spéciales sont prévues dans les budgets nationaux et locaux pour financer des mesures de nature à accroître la participation des femmes dans l'économie de l'information et à garantir que les femmes ont accès aux nouvelles possibilités d'emploi qu'offre le secteur des TIC. Ces mesures doivent reconnaître la diversité des femmes et de leurs rôles en tant que productrices et consommatrices de TIC, reconnaître les différences dans l'impact que les TIC ont sur les hommes et les femmes et répondre aux priorités et aux besoins distincts des femmes en matière de développement pendant tout leur cycle de vie.

Un autre élément capital consiste à obtenir la participation active de toutes les parties prenantes au processus politique, notamment aux mécanismes nationaux de promotion de la femme ainsi qu'aux groupes et réseaux de femmes, et à leur allouer des ressources suffisantes. Et pour cela, il faut financer des travaux de recherche, établir des statistiques ventilées par sexe sur l'utilisation des TIC et l'emploi dans ce secteur, élaborer des indicateurs sexospécifiques et entreprendre des projets novateurs afin d'accroître l'accès des femmes aux TIC et leur utilisation de ces technologies.

Les partisans de l'égalité des sexes dans les mécanismes nationaux et dans la société civile doivent se familiariser avec les questions de principe dans le secteur des TIC et participer plus activement à l'élaboration des politiques à l'échelon national, notamment en renforçant leurs moyens de suivre les actions nationales menées dans les domaines connexes. À cette fin, des éléments de preuve plus substantiels devront être rassemblés pour démontrer les liens qui existent entre la problématique hommes-femmes et les TIC au service du développement. Un autre objectif important consistera à saisir toutes les occasions de sensibiliser les décideurs à l'importance des questions d'égalité des sexes dans les TIC par des réunions d'information, des consultations et des cours de formation.

Les mécanismes nationaux de promotion de la femme devraient utiliser plus largement les TIC dans leurs travaux axés sur cette question et l'égalité des sexes, notamment pour renforcer leur rôle de défenseurs et de catalyseurs concernant l'intégration des femmes, pour faciliter la collecte de renseignements pertinents sur les priorités nationales et pour accroître la constitution de réseaux et le partage de bonnes pratiques aux échelons national et régional. Les mécanismes nationaux devraient demander qu'à côté des sites Web qui concernent plus particulièrement les questions d'égalité des sexes, tous les sites Web officiels des pouvoirs publics prennent en compte les femmes et les problèmes qui les intéressent. Il conviendrait aussi de s'attacher en priorité à agir de manière dynamique sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales en matière de TIC, et en particulier sur la position des délégations nationales au Sommet mondial sur la société de l'information et à d'autres réunions internationales et régionales qui portent sur les TIC. La participation des femmes à ces réunions devrait bénéficier d'un appui financier.

Les donateurs, y compris ceux du secteur privé, peuvent faire office de catalyseurs en mobilisant des ressources à l'appui de projets novateurs qui encouragent l'égalité des sexes dans le domaine des TIC. En voici quelques exemples : mise au point et/ou reconditionnement d'un contenu particulièrement adapté aux intérêts et aux préoccupations des femmes, appui aux femmes en tant que productrices de contenu, y compris au niveau local, accroissement de la participation et de la représentation des femmes dans les organisations commerciales et professionnelles du secteur des TIC, promotion et renforcement des activités des femmes chefs d'entreprise dans ce secteur, notamment en recherchant et en diffusant des modèles à imiter, enfin encouragement à la création de réseaux, de programmes de tutorat ainsi que l'élaboration de programmes d'appui aux entreprises et de liens entre la diaspora nationale et régionale.

Notes

- ¹ Rapport du Conseil économique et social pour 2000, par. 6.
- ² Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU, 2002, par. 2.
- ³ Organisation des Nations Unies, 2003a.
- ⁴ Organisation des Nations Unies, 2003c.
- ⁵ Gillian Marcelle, 2000.
- ⁶ Concepción Garcia Ramilo et Pi Villanueva, 2001, p. 6.
- ⁷ UIT, 2005.
- ⁸ Kerry S. McNamara, 2003, p. 3.
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la Commission des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement, 1995.
- ¹¹ Natasha Primo, 2003, p. 11 et 12.
- ¹² Organisation des Nations Unies, 1995.
- ¹³ Ibid, domaine de préoccupation critique J, les femmes et les médias, objectif stratégique J.
- ¹⁴ Ibid, objectif stratégique J.1.
- ¹⁵ Organisation des Nations Unies, 2000a.
- ¹⁶ Ibid, IV, B 78) e) et D 100) b).
- ¹⁷ Conseil économique et social des Nations Unies, op. cit., par. 17.
- ¹⁸ Ibid.
- ¹⁹ Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU, op. cit., Mesures à court terme, point 7.
- ²⁰ Ibid, par. 1, 6 et 11.
- ²¹ Conclusions concertées sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin. Voir Commission de la condition de la femme des Nations Unies, 2003, p. 8.
- ²² <http://www.un.org/womenwatch/daw/>.
- ²³ <http://www.itu.int/home/>.
- ²⁴ <http://www.unictaskforce.org/>.
- ²⁵ <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/index.html>.
- ²⁶ Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 2002a.
- ²⁷ Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 1996.
- ²⁸ UNESCO, 2004.
- ²⁹ Marilee Karl, 2000.
- ³⁰ UIT, 1998.
- ³¹ Le Groupe de travail sur les questions de genre comprend des représentants des Etats Membres, du secteur privé, de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales, d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du personnel de l'UIT-D. Ce groupe s'est chargé de plusieurs tâches dont l'une consiste à sensibiliser la communauté des TCI à la nécessité et à l'importance de programmes et de politiques qui tiennent compte du principe de l'égalité des sexes. Voir <http://www.itu.int/ITU-D/gender/WGGI/index.html>.
- ³² Pour une vue d'ensemble des questions d'égalité des sexes à l'UIT-D, voir <http://www.itu.int/ITU-D/gender/Introduction.html>.
- ³³ UIT, 2002b.
- ³⁴ UIT, 2002a.
- ³⁵ http://www.itu.int/ITU_D/gender/Introduction.html.
- ³⁶ Division de la promotion de la femme (ONU), Commission économique pour l'Europe (CEE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), INSTRAW, UIT, Centre du commerce international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), UNESCO et Banque mondiale.
- ³⁷ <http://www.un.org/womenwatch/>.
- ³⁸ Organisation des Nations Unies, 2003a, op. cit., par. 12.
- ³⁹ Ibid, par. 1.
- ⁴⁰ Organisation des Nations Unies, 2003b, op. cit.
- ⁴¹ <http://www.itu.int/wsis/basic/about.html>.
- ⁴² Groupe des questions d'égalité entre les sexes du Sommet mondial sur la société de l'information, 2005, déclaration sur les questions de financement lue par Anita Gurumurthy au nom de l'Association for Progressive Communications, Bread for All, CRIS, Instituto del Tercer Mundo (ITeM), IT for Change, Groupe des questions d'égalité entre les sexes et Groupe de travail sur le financement de la société civile lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire du SMSI, disponibles sur <http://www.genderwsis.org/fileadmin/resources/WWSIS2Prepcom2/GCInterventiononFinancing.pdf>.
- ⁴³ Cette section s'inspire d'une communication non publiée de Karen Banks, Programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications qui fait partie du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet.
- ⁴⁴ <http://www.wgig.org/>.
- ⁴⁵ Centre de réseaux d'information des femmes pour l'Asie et le Pacifique, organisme coréen de débouchés et de promotion numériques et UIT, 2005, *Déclaration de Séoul-Gyeonggi sur la participation des femmes*

à la société de l'information sur un pied d'égalité, du Forum sur les TIC et les questions d'égalité des sexes, SMSI de 2005, 24 et 25 juin 2005, disponibles sur <http://women.or.kr/wsforum/>.

⁴⁶ Nancy Hafkin, 2002a.

⁴⁷ Natasha Primo, 2003, op. cit.

⁴⁸ Nancy Hafkin et Nancy Taggart, 2001.

⁴⁹ Natasha Primo, 2003, op. cit.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ UNDP, 1999, p. 62.

⁵² Natasha Primo, 2003, op. cit.

⁵³ Anita Gurumurthy, 2004.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Sonia N. Jorge, 2000.

⁵⁶ Anita Gurumurthy, 2004, op. cit.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Fait partie du réseau TELELAC (Télécentre pour l'Amérique latine et les Caraïbes), qui rassemble 350 télécentres en expansion rapide à travers l'Amérique latine et les Caraïbes et s'attache à concrétiser la contribution que les télécentres peuvent faire aux stratégies d'inclusion digitale à travers la région. Voir <http://www.chasquinet.org/telelac/indexII.html>.

⁵⁹ <http://www.tele-centros.org/>.

⁶⁰ Organisation internationale du Travail (OIT), 2001.

⁶¹ Anita Gurumurthy, 2004, op. cit.

⁶² Chiffres cités par Sophia Huyer et Swasti Mitter, 2003.

⁶³ Nancy Hafkin, 2003.

⁶⁴ Swasti Mitter, 2001.

⁶⁵ Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

⁶⁶ Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies, 2003, op. cit.

⁶⁷ Sonia N. Jorge, 2001.

⁶⁸ Javati Ghosh, 2003, et Nancy Hafkin, 2004.

⁶⁹ Manjeet Kripalani, Pete Engardio et Steve Hamm, 2003.

⁷⁰ Nancy Hafkin, 2004, op. cit.

⁷¹ Javati Ghosh, 2004, et Nancy Hafkin, 2004, op. cit.

⁷² OIT, 2001, op. cit.

⁷³ Programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications (APC-WNSP), le site Web de la Gender Evaluation Methodology (GEM) peut être consulté à l'adresse <http://www.apcwomen.org/gem/>.

⁷⁴ Lina Abirafeh, «Afghan women: one year later, creating digital opportunities for Afghan women», Development Gateway (2003), disponible sur <http://www.developmentgateway.org/node/134111/sdm/docview?docid=427938>, cité par Anita Gurumurthy, 2004, op. cit.

⁷⁵ http://www.uneca.org/itca/cnra/train_partners.htm.

⁷⁶ Voir, par exemple, UNESCO, 2004, op. cit.

⁷⁷ Rosa M. Gonzales, 2004.

⁷⁸ Ibid., et Sarmad Hussain, 2004.

⁷⁹ Natasha Primo, 2003, op. cit.

⁸⁰ Division de la promotion de la femme (ONU), 2002b.

⁸¹ Organisation des Nations Unies, 1995, op. cit., par. 237.

⁸² Ibid., par. 246.

⁸³ Voir «Top Ten Reviews Pornography Statistics», statistiques de la pornographie, sur Internet <http://www.internetfilterreview.com/internet-pornography-statistics.html>.

⁸⁴ Donna M. Hughes, 2002.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Jaclyn S. M. Kee, 2005.

⁸⁷ Cindy Southworth, 2003.

⁸⁸ Ann Krantz et Karen Nakamura, 2002.

⁸⁹ Voir, par exemple, École de droit de Harvard, Centre Berkman pour l'Internet et la société, 2002b, Violence against women on the Internet : The Internet and the sex industry, disponible sur <http://cyber.law.harvard.edu/vaw02/mod3-2a.htm>.

⁹⁰ Voir, par exemple, Ecole de droit de Harvard, Centre Berkman pour l'Internet et la société, 2002c, Violence against women on the Internet: Safety on the Internet, disponible sur <http://cyber.law.harvard.edu/vaw02/module5.html2002c>.

⁹¹ Randy Spence, 2003, p. 4 à 6.

⁹² Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 2002a, op. cit.

⁹³ Organisation des Nations Unies, 2003b, p. 7.

⁹⁴ Rebecca Holmes, 2004, p. 25 à 28.

⁹⁵ Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 2002a, op. cit.

⁹⁶ Anita Gurumurthy, 2004, op. cit.

⁹⁷ Voir <http://www.digitalpartners.org/disk.html>.

⁹⁸ Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 2002a, op. cit.

⁹⁹ Natasha Primo, 2003, op. cit.

¹⁰⁰ Ibid., p. 23.

¹⁰¹ Don Slater et Jo Tacchi, 2004, op. cit.

¹⁰² <http://www.satellife.org/>.

¹⁰³ <http://www.healthnet.org>.

¹⁰⁴ Sophia Huyer et Swasti Mitter, 2003, op. cit.

¹⁰⁵ Anita Gurumurthy, 2004, op. cit.

¹⁰⁶ Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, 2000, op. cit.

¹⁰⁷ Bill Mead, *e-Governance: Toward a Practitioner's Definition* (Washington, D.C., American Society for

Public Administration, 2003), disponible sur <http://www.aspanet.org/source/communities/document Archive.cfm?section=Communities&CmtyId=160&ParlD=26>.

¹⁰⁸ Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

¹⁰⁹ Nancy Hafkin et Nancy Taggart, 2001, op. cit.

¹¹⁰ Sophia Huyer et Swasti Mitter, 2003, op. cit.

¹¹¹ Michael Minges, 2003.

¹¹² Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

¹¹³ UIT, 2005.

¹¹⁴ Ibid, «Principaux points abordés au cours de la réunion», p. 10.

¹¹⁵ Nancy Hafkin, 2003, op. cit.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Voir <http://www.krnic.or.kr>.

¹¹⁸ Lenka Simerska et Katerina Fialova, 2004.

¹¹⁹ Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et PNUD (sans date) site Web des statistiques ventilées par sexe pour l'Europe et l'Amérique du Nord, disponible sur <http://www.unece.org/stats/gender/web/genstats.htm>.

¹²⁰ Nancy Hafkin 2002a, op. cit.

¹²¹ Australie, Japon, Inde, Malaisie, Philippines et République de Corée.

¹²² Concepcion Garcia Ramilo et Pi Villanueva, 2001.

¹²³ Sonia N. Jorge, 2001, op. cit.

¹²⁴ Nancy Hafkin, 2002a, op. cit.

¹²⁵ Maja Andjelkovic, 2003, *Talk to Her: a dialogue to action among young women in ICT*, rapport consultatif rendant compte des discussions en ligne, 24 octobre – 17 novembre 2003, organisées par l'Institut international du développement durable, disponible sur <http://www.takingitglobal.org/ops/event.html?eventid=3411>.

¹²⁶ Nancy Hafkin, 2002a, op. cit.

¹²⁷ Des exemples de directives peuvent être trouvés sur http://www.bridge.ids.ac.uk/reports_gend_CEP.html#ICTs.

¹²⁸ Gillian Marcelle, 2000, op. cit.

¹²⁹ Sonia N. Jorge, 2002.

¹³⁰ Programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications, (APC-WNSP), op. cit.

¹³¹ Voir <http://www.apcwomen.org>.

¹³² Voir <http://www.globalknowledge.org>.

¹³³ Voir http://www.genderawards.net/the_awards/2005.htm.

¹³⁴ Voir <http://ictupdate.cta.int/index.php/article/frontpage/29>.

¹³⁵ Lenka Simerska et Katerina Fialova, 2004, op. cit.

¹³⁶ Sophia Huyer et Tatjana Sikoska, 2003.

¹³⁷ <http://www.genderwsis.org/research.0.html>.

¹³⁸ Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies, 2003, op. cit., par. 4 (x).

¹³⁹ Nancy Hafkin, 2002b.

Notes dans l'encadré

^a Division de la promotion de la femme (ONU), 2002a, op. cit.

^b <http://www.cemina.org.br/>.

^c http://www.genderawards.net/gict_pr_db.shtml.

^d Don Slater et Jo Tacchi, 2004.

^e Don Slater et Jo Tacchi, 2004, op. cit.

^f En 2003, «E-homemakers» a fait une évaluation intitulée «*A study on How Gender Dynamics Affect Teleworkers Performance in Malaysia*». Cette évaluation visait principalement à déterminer dans quelle mesure la vie de famille et la situation des femmes au foyer influent sur le télétravail et leur productivité. <http://www.ehomemakers.net/>.

^g Programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications (APC-WNSP), op. cit., Rapport sur les entretiens M4M et les discussions de groupes, disponible sur http://www.apcwomen.org/gem/gem_tool/phase2/m4m_visit_report.doc.

^h Voir le Centre de promotion de la femme de Kyonggi, <http://www.womenpro.or.kr/>.

ⁱ Consulter «Mujeres Hoy» sur www.mujereshoy.com, «Agenda de las Mujeres» sur www.agendadelasmujeres.com.ar et Radio Internacional Feminista (FIRE) sur www.fire.or.cr.

^j <http://www.un.org/womenwatch>.

^k École de droit de Harvard, Centre Berkman pour l'Internet et la société, 2002a, *Violence against women on the Internet: Modules 1-5*, disponible sur <http://cyber.law.harvard.edu/vaw02/index.html>.

^l Voir, par exemple, École de droit de Harvard, Centre Berkman pour l'Internet et la société, 2002c, *Violence against women on the Internet: Safety on the Internet*, disponible sur <http://cyber.law.harvard.edu/vaw02/module5.html2002c>.

^m Nancy Hafkin et Helen Hambly Odame, 2002.

ⁿ <http://www.radiomundoreal.fm>.

^o Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 2002b, op. cit.

^p Division de la promotion de la femme des Nations Unies, 2002b, op. cit.

^q R. Siaciwena, 2000.

^r Anita Gurumurthy, 2004, op. cit., et Victoria L. Tinio, 2003.

^s George Koomson, 1999.

^t <http://www.kaippg.org/>.

- ^u L'émission inaugurale à Fidji de femTALK 89.2FM a été diffusée en direct en mai 2004 depuis l'école secondaire St-Joseph à Suva. Voir <http://lyris.spc.int/read/messages?id=31083>.
- ^v Programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive Communications (APC-WNSP), op. cit.
- ^w Vikas Nath, 2000.
- ^x http://www.piatazena.sk/engl/index_engl.htm.
- ^y Ibid.
- ^z Bessie Nyirenda, 2004.
- ^{aa} République de Corée, Ministère de l'égalité des sexes, 2002, *Study of women's informatization survey and index development*, déclaration de la République de Corée à la deuxième réunion ministérielle du CEAP sur les femmes, à Guadalajara (Mexique), 28 et 29 septembre 2002, disponible sur http://www.apec.org/apec/documents_reports/ministerial_meeting_on_women/2002.html, cité par Nancy Hafkin, 2003, op. cit.
- ^{bb} Angela Me et Marie Sicut, 2003.
- ^{cc} Lenka Simerska et Katerina Fialova, 2004, op. cit.
- ^{dd} Nidhi Tandon, 2004.
- ^{ee} Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/meetings/workshop/natmach-ict04/namibia-apr04.htm>.

- Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (1996). «Women and the Information Revolution». *Women 2000*, n° 1 (1996). Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2cont.htm>.
- _____ (2002a). Rapport de la réunion du groupe d'experts des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication et à leur contribution réelle et potentielle à la promotion et à l'autonomisation des femmes organisée par la Division de la promotion de la femme des Nations Unies à Séoul (République de Corée) du 11 au 14 novembre 2002 (EGM/ICT/2002/Report). Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/reports/EGMFinalReport.pdf>.
- _____ (2002b). Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur la participation et l'accès des femmes aux médias et sur l'impact et l'utilisation des médias en tant qu'instruments de promotion et d'autonomisation des femmes, Beyrouth (Liban), 12-15 novembre 2002, disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/media2002/reports/EGMFinalReport.PDF>.
- Ghosh, Jayati (2004). *Globalization and the economic empowerment of women*. Document présenté à la réunion intergouvernementale de haut niveau de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et ses résultats régionaux et mondiaux, Bangkok (Thaïlande), 7-10 septembre 2004. Disponible sur <http://www.unescap.org/esid/GAD/Events/High-level%20meeting%20Sep%202004/English/Jayati%20Ghosh.pdf>.
- Gonzales, Rosa M. (2004). *Role of media and communication: new possibilities for local content distribution*. *Information for Development*, vol. 2, n° 6. Disponible sur <http://www.i4donline.net/june04/roleofmedia.asp>.
- Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications (2002). *Plan of Action*. Disponible sur <http://www.unicttaskforce.org/about/planofaction.html>.
- Groupe de travail des questions d'égalité entre les sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement (1995). *Missing Links: Gender Equity in Science and Technology for Development*. Ottawa/Londres/New York : Centre de recherches pour le développement international/publications sur la technologie intermédiaire/UNIFEM. Disponible sur http://web.idrc.ca/en/ev-9359-201-1-DO_TOPIC.html.
- Gurumurthy, Anita (2004). *Gender and ICTs: Overview Report*. Brighton, Royaume-Uni: Bridge. Disponible sur <http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/CEP-ICTs-OR.pdf>.
- Hafkin, Nancy (2002a). *Are ICTs gender neutral?: a gender analysis of six case studies of multi-donor ICT projects*. Document de synthèse pour l'Institut

Bibliographie

- Bonder, Gloria (2002). *From access to appropriation: women and ICT policies in Latin America and the Caribbean*. Document présenté à la réunion du Groupe d'étude de l'ONU des technologies de l'information et des communications et leur impact et utilisation comme instrument de promotion et d'autonomisation de la femme organisée par la Division de la promotion de la femme à Séoul (République de Corée), 11-14 novembre 2002. Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/reports/Paper-GBonder.PDF>.
- Commission de la condition de la femme (ONU) (2003), rapport sur les travaux de la 47^e session de la Commission de la condition de la femme. *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 7 (E/2003/27-E/CN.6/2003/12)*. Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw47/documents.html>.
- Conseil économique et social des Nations Unies (2000). Communiqué ministériel sur le développement et la coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances (E/2000/L.9). *Documents officiels de l'Assemblée générale, 55^e session, Supplément n° 3 (A/55/3/Rev.1)*, chap. III. Disponible sur <http://www.un.org/documents/ecosoc/docs/2000/e2000-l9.pdf>.

international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, «Virtual Seminar Series on gender and ICTs». Disponible sur http://www.un-instraw.org/en/docs/gender_and_ict/Hafkin.pdf.

_____ (2002b). *Gender issues in ICT policy in developing countries: an overview*. Document présenté à la réunion du Groupe d'étude de l'ONU des technologies de l'information et des communications et à leur contribution réelle et potentielle à la promotion et à l'autonomisation des femmes organisée par la Division de la promotion de la femme à Séoul (République de Corée), 11-14 novembre 2002 (EGM/ICT/2002/Report). Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/reports/Paper-NHafkin.PDF>.

_____ (2003). *Some thoughts on gender and telecommunications/ICT statistics and indicators*. Communication présentée à la 3^e Réunion mondiale sur les indicateurs des télécommunications/TIC, Genève, 15-17 janvier 2003. Disponible sur http://www.itu.int/ITU-D/ict/wict02/doc/pdf/Doc46_Erev1.pdf.

_____ (2004). *Gender responsive information society*. Communication présentée à la réunion intergouvernementale de haut niveau de la CESAP chargée d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing et ses résultats régionaux et mondiaux, Bangkok (Thaïlande), 7-10 septembre 2004. Disponible sur <http://www.unescap.org/esid/GAD/Events/High-level%20meeting%20Sep%202004/English/Nancy%20Hafkin.pdf>.

Hafkin, Nancy et Helen Hambly Odame (2002). *Gender, ICTs and agriculture: a situational analysis*. Communication présentée à la 5^e réunion consultative d'experts de l'Observatoire du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) sur la problématique hommes-femmes et l'agriculture dans la société de l'information, Wageningen (Pays-Bas), 11-13 septembre 2002. Disponible sur <http://www.agriicta.org/observatory2002/documents.htm>.

Hafkin, Nancy et Nancy Taggart (2001). *Gender, Information Technology and Developing Countries: An Analytical Study*. Washington, D.C. Academy for Educational Development. Disponible sur http://learnlink.aed.org/Publications/Gender_Book/Home.htm.

Holmes, Rebecca (2004). *Advancing rural women's empowerment: information and communication technologies (ICTs) in the service of good governance, democratic practice and development for rural women in Africa*. Document de synthèse présenté à l'atelier du réseau Dimitra de la FAO sur la promotion de l'autonomisation des femmes rurales : les TIC au service de la bonne gouvernance, de la pratique démocratique et du développement de la femme rurale en Afrique, Johannesburg (Afrique du Sud), 23-25 février 2004. Disponible sur http://womensnet.org.za/dimitra_conference/Empowering_Rural_Women.doc.

Hughes, Donna M. (2002). *The use of new communications and information technologies for sexual exploitation of women and children*. *Hastings Women's*

Law Journal, vol. 13, n° 1. Disponible sur http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/new_tech.pdf.

Hussain, Sarmad (2004). *Developing local language computing*. *Information for Development*, vol. 2, n° 6 (juin). Disponible sur http://www.i4donline.net/june04/panlocal_full.asp.

Huyer, Sophia et Swasti Mitter (2003). *ICTs, Globalization and Poverty Reduction: Gender Dimensions of the Knowledge Society*. Kampala (Ouganda) : Commission de la science et de la technologie pour le développement (CNUCED), Conseil consultatif chargé des sexes/spécificités. Disponible sur <http://gab.wigsat.org/policy.htm>.

Huyer, Sophia et Tatjana Sikoska (2003). *Overcoming the gender digital divide : understanding ICTs and their potential for the empowerment of women*. *INSTRAW Research Paper Series*, n° 1. Disponible sur http://www.un-instraw.org/en/docs/gender_and_ict/Synthesis_Paper.pdf.

Jorge, Sonia N. (2000). *Gender perspectives on telecenters*. Document présenté à l'UIT et aux Telecom Americas 2000 Telecom Development Symposium on Communications: Universal Access and Community Telecenters, Rio de Janeiro (Brésil), 11 avril 2000. Disponible sur http://www.siyanda.org/docs/jorge_telecenters.pdf.

_____ (2001). Directives sexospécifiques à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des organismes de réglementation. Document présenté au Groupe spécial sur les questions de genre du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, Genève, 27 et 28 septembre 2001. Disponible sur <http://www.itu.int/ITU-D/gender/documents/policy-regulations/Jorge.pdf>.

_____ (2002). *The economics of ICT: challenges and practical strategies of ICT use for women's economic empowerment*. Document présenté à la réunion du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU et à leur contribution réelle et potentielle à la promotion et à l'autonomisation des femmes organisée par la Division de la promotion de la femme à Séoul (République de Corée), 11-14 novembre 2002 (EGM/ICT/2002/Report). Disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/reports/Paper%20by%20Sonia%20Jorge.pdf>.

Karl, Marilee, éditeur (2000). *Transcending the gender information divide*. Rapport final du Forum mondial des femmes sur le savoir, Kuala Lumpur (Malaisie), 6 et 7 mars 2000. Disponible sur http://www.globalknowledge.org/gkii/GKII_WomenForum_FinalReport.doc.

Kee, Jaclyn S.M. (2005). *Cultivating violence through technology?: exploring the connections between Internet Communication Technologies (ICT) and violence against women (VAW)*. Projet de rapport au programme d'appui aux réseaux de femmes de l'Association for Progressive communications. Disponible sur <http://www.genderit.org/>

upload/ad6d215b74e2a8613f0cf5416c9f3865/VAW_ICT_Drft1MARCH2005.pdf.

Koomson, George (1999). «Telemedicine in rural Uganda». *Afrique Relance*, vol. 13, n° 4, (décembre). Disponible sur <http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol13no4/26musoke.htm>.

Krantz, Ann et Karen Nakamura (2002). «Helpful or harmful?: how innovative communication technology affects survivors of intimate violence». *Violence against Women On-Line Resources*. Minnesota: Minnesota Center against Violence and Abuse (Centre du Minnesota contre la violence et les abus). Disponible sur <http://www.vaw.umn.edu/documents/5survivortech/5survivortech.html>.

Kripalani, Manjeet, Pete Engardio et Steve Hamm (2003). «The rise of India». *Business Week Online*. 8 décembre 2003. Disponible sur http://www.businessweek.com/magazine/content/03_49/b3861001_mz001.htm.

Marcelle, Gillian M. (2000). *Transforming Information and Communications Technologies for gender equality*. *Gender in Development Monograph Series*, n° 9. Disponible sur <http://www.undp.org/gender/resources/mono9.pdf>.

_____ (2002). Les technologies de l'information et de la communication et leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin. Voir le rapport de la Conférence en ligne organisée par la Division de la promotion de la femme, disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/ict2002/online.html>.

McNamara, Kerry S. (2003). *ICTs, poverty and development: learning from experience*. Document de synthèse destiné au Symposium annuel du programme de l'information au service du développement, Genève, 9 et 10 décembre 2003. Washington, D.C. : Banque mondiale, Disponible sur http://www.infodev.org/files/1041_file_Learning_From_Experience.PDF.

Me, Angela et Marie Sicat (2003). *Statistics on women and men and ICT : the ECE region*. Communication présentée au Séminaire conjoint de statistiques CEE/CNUCED/UNESCO/UIT/OCDE/Eurostat sur le suivi de la société de l'information (données, mesures et méthodes), Genève, 8 et 9 décembre 2003. Disponible sur <http://www.unece.org/stats/documents/2004/10/gender/wp.31.e.pdf>.

Minges, Michael (2003). *Gender and ICT statistics*. Document présenté à la 3^e Réunion mondiale sur les indicateurs des télécommunications et les TIC, Genève, 15-17 janvier 2003. Disponible sur http://www.itu.int/ITU-D/ict/WICT02/doc/pdf/Doc07_E.pdf.

Mitter, Swasti (2001). *Asian Women in the Digital Economy: Policies for Participation*. Kuala Lumpur (Malaisie) : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Disponible sur http://www.undp.org.my/cms_undp/document/un_information/AsianWomen.pdf.

Nath, Vikas (2000). *Empowerment and governance through information and communication technologies:*

women's perspective. Document présenté à la Conférence internationale sur la femme à l'ère nouvelle des TIC : défis et possibilités, Kuala Lumpur (Malaisie), 23 et 24 octobre 2000. Disponible sur <http://www.cddc.vt.edu/knownet/articles/WomenandICT.htm>.

National Council for Research on Women (2004). *Missing: Information about Women's Lives*. New York: National Council for Research on Women. Disponible sur <http://www.ncrw.org/misinfo/report.pdf>.

Nyirenda, Bessie (2004). «Malawi : Farmwise». *ICT Update*, n° 21 (octobre). Disponible sur <http://ictupdate.cta.int/index.php/article/articleview/366/1/69/>.

Organisation des Nations Unies (1995). *Déclaration et Programme d'action de Beijing*. Rapport de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995. Publication des Nations Unies, numéro de vente F. 96.IV.13.

_____ (2000a). *Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*. Document final de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/RES/S-23/3).

_____ (2000b). *Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/55/2)*. Disponible sur <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>.

_____ (2003a). *Déclaration de principes. Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire*. Sommet mondial sur la société de l'information, Genève, 10-12 décembre 2003 (WSIS-03/GENEVA/DOC/4-E). Disponible sur <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop.html>.

_____ (2003b). *Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin*. Rapport du Secrétaire général (E/CN.6/2003/6). Disponible sur <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N02/760/05/PDF/N0276005.pdf?OpenElement>.

_____ (2003c). *Plan d'action*. Sommet mondial sur la société de l'information, Genève, 10-12 décembre 2003 (WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E). Disponible sur <http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/poa.html>.

_____ (2005). *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*. Rapport du Secrétaire général (A/59/2005). Disponible sur <http://www.un-ngls.org/UN-report-largerfreedom.pdf>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2004). *Avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques (CLT/CPD/2004/CONF.201/2)*. Disponible sur http://portal.unesco.org/culture/en/ev.php-URL_ID=26320&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

Organisation internationale du Travail (OIT) 2001. *Rapport sur le travail dans le monde (2001)*. Disponible sur

<http://www.ilo.org/public/english/support/publ/wer/index2.htm>.

Primo, Natasha (2003). *Gender Issues in the Information Society*. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Disponible sur http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/250561f24133814c18284feedc30bb5egender_issues.pdf.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 1999. *Rapport mondial sur le développement humain, 1999 : une mondialisation à visage humain*. Disponible sur <http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/>.

Ramilo, Concepción García et Pi Villanueva (2001). *Issues, policies and outcomes: are ICT policies addressing gender equality?* Document présenté à la réunion du Groupe d'experts de la CESAP chargé d'examiner la politique en matière de technologies de l'information et des communications du point de vue de l'égalité des sexes, Bangkok (Thaïlande), 18 et 19 décembre 2001. Disponible sur <http://www.unescap.org/esid/GAD/Events/EGMICT2001/backgroundpaper.pdf>.

Siaciwena, R., editor (2000). *Case Studies of Non-Formal Education by Distance and Open Learning*. Vancouver, Colombie britannique: The Commonwealth of Learning et le Département pour le développement international du Royaume-Uni. Disponible sur <http://www.col.org/consultancies/00nonformal.htm>.

Simerska, Lenka et Katerina Fialova (2004). *Bridging the Gender Digital Divide: A Report on Gender and ICT in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*. Bratislava (République slovaque), PNUD/UNIFEM. Disponible sur http://web.undp.sk/uploads/Gender%20and%20ICT%20reg_rep_eng.pdf.

Slater, Don et Jo Tacchi (2004). *ICT Innovations for Poverty Reduction*. New Delhi: UNESCO. Disponible sur <http://www.bellanet.org/leap/docs/136121e.pdf?OutsidelnServer=no>.

Southworth, Cindy (2003). «Technology's dark side». *The Washington Post*, 8 juin 2003, p. B08. Disponible sur <http://www.ncdsv.org/images/TechnologyDarkSide.pdf>.

Spence, Randy (2003). *Information and Communications Technologies (ICTs) for Poverty Reduction: When, Where and How?* Ottawa: Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Disponible sur http://web.idrc.ca/uploads/user-S/1074024575110618469203RS_ICT-Pov_18_July.pdf.

Tandon, Nidhi (2004). «The Caribbean: ICT tools for women organic farmers: the knowing and growing network». *ICT Update*, n° 21 (octobre). Disponible sur <http://ictupdate.cta.int/index.php/article/articleview/367/1/69/>.

Tinio, Victoria L. (2003). *ICT in education. e-Primers Series*. Bangkok (Thaïlande): PNUD. Disponible sur <http://eprimers.apdip.net/series/info-economy/edu-toc>.

Union internationale des télécommunications (UIT) 1998. La politique relative aux questions sexospécifiques et aux télécommunications dans les pays en développement. Résolution 7 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, La Valette, 1998. Disponible sur <http://www.itu.int/ITU-D/gender/resolutions/WTDC%20Valetta%20Res-7.pdf>.

_____ (2002a). Intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'UIT. Résolution 70 (révisée) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, Marrakech, 2002. Disponible sur <http://www.itu.int/ITU-D/gender/resolutions/PP-MARRAKESH-RES%2070revE.pdf>.

_____ (2002b). Intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes de l'UIT-D. (Résolution 44) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, Istanbul, 2002. Disponible sur <http://www.itu.int/ITU-D/gender/resolutions/WTDC%20ISTANBUL-Res-44.pdf>.

_____ (2005). Rapport final de la réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales, Genève, 10 et 11 février 2005. Disponible sur <http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=D02-ISAP2B.1.1-C-0053>.

Publications

Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement **Les femmes et les migrations**

Publication phare du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2005* traite des principales questions liées aux femmes et aux migrations internationales. Les migrations de femmes ont toujours été une composante importante des migrations internationales. Pour comprendre les causes et les conséquences des migrations internationales, il est indispensable de les replacer dans le contexte de l'égalité entre les sexes, même s'il est difficile d'évaluer entièrement toutes les incidences des migrations internationales par manque de données à leur sujet. Les femmes migrantes contribuent au développement économique de leur pays de destination ainsi que de leur pays d'origine en rapatriant une partie de leur salaire, en acquérant des compétences nouvelles et en contribuant à l'éducation et aux aptitudes de la génération suivante. Les femmes migrent souvent officiellement en tant que personnes à charge d'autres migrants ou pour aller se marier à l'étranger. Divers instruments internationaux énumèrent expressément ou de manière générale les droits des migrants. Dans de nombreux pays, les lois sur l'émigration et l'immigration volontaires comportent des dispositions discriminatoires qui nuisent à la protection des migrantes. Les femmes et les fillettes réfugiées rencontrent des problèmes particuliers qui nuisent à leur protection juridique et physique. La traite des personnes qui sont contraintes à se prostituer ou à travailler de force est l'une des activités criminelles internationales qui se développe le plus et elle menace de plus en plus la communauté internationale. Les migrations internationales ont une influence sur les rôles des hommes et ceux des femmes et les possibilités qui s'offrent aux femmes dans les pays de destination. Certains pays ont des lois qui sont particulièrement défavorables aux migrantes de même qu'à celles de leurs ressortissantes qui épousent des étrangers. Les migrations peuvent avoir des incidences profondes sur la santé et le bien-être tant des migrantes que des épouses qui restent au pays. *L'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2005* analyse les questions essentielles concernant la migration de la main-d'œuvre, la formation et la réunion des familles, les droits des migrantes, des réfugiées et des personnes déplacées, ainsi que la traite des femmes et des fillettes. Elle présente des recommandations dont l'application améliorerait la situation des migrantes, des réfugiées et des femmes victimes de la traite.

Numéro de vente : F.04.IV.4. • ISBN 92-1-130235-8. • Prix : 19,95 dollars des États-Unis

Manuel à l'intention des parlementaires **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination** **à l'égard des femmes et son protocole facultatif**

Ce *Manuel* établi par la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, en collaboration avec l'Union interparlementaire, présente de manière complète un aspect instructif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif. Le *Manuel* présente l'arrière-plan et la teneur de la Convention ainsi que de son protocole facultatif et décrit le rôle du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui assure l'application au niveau national. Il fournit des exemples de bonnes pratiques et dresse un tableau général de ce que les parlementaires peuvent faire pour assurer une application effective de la Convention et encourager l'utilisation du Protocole facultatif. Il propose également des instruments modèles et du matériel de référence pour faciliter l'œuvre des législateurs.

Le *Manuel* est disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

Numéro de vente : F.03.IV.5 • ISBN 92-1-130226-9 • Prix : 18,95 dollars des États-Unis

Les femmes, la paix et la sécurité **Étude présentée par le Secrétaire général en application** **de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité**

Cette étude sur les femmes, la paix et la sécurité avait été demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1325 (2000), et sa préparation a été coordonnée par la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, qui a travaillé en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité. Il ressort de cette étude que, si les femmes et les filles partagent certaines expériences avec les hommes et les garçons pendant les conflits armés, la culture de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles qui existe en temps de paix se trouve souvent exacerbée pendant les conflits et a des incidences négatives sur l'aptitude des femmes à participer aux processus de paix et, en définitive, fait obstacle à l'instauration d'une paix durable.

Cette étude examine comment, au cours des 15 dernières années, le système des Nations Unies, les Etats Membres, les organisations régionales et la société civile ont redoublé d'efforts pour mieux faire face aux différences d'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et ont reconnu, dans les mandats et missions de maintien et de renforcement de la paix ainsi que dans la programmation et la prestation d'une assistance humanitaire, les activités que déploient les femmes dans les conflits; l'étude porte également sur la représentation de la femme à toutes les étapes et à tous les niveaux des opérations de maintien de la paix, des opérations humanitaires et des processus décisionnels liés à la reconstruction après un conflit, ainsi que sur l'application améliorée des normes juridiques existantes sur le plan international.

Cette étude s'appuie sur l'expérience collective des organisations du système des Nations Unies, analyse les répercussions des conflits armés sur les femmes et les filles, décrit le cadre juridique international pertinent et examine les perspectives sexospécifiques dans les processus de paix, les opérations de maintien de la paix, les activités humanitaires, la reconstruction et la remise en état ainsi que dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Numéro de vente E.03.IV.1 • ISBN 92-1-130222-6 • Prix : 25,00 dollars des États-Unis d'Amérique

Toutes les commandes d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, des Caraïbes ainsi que de l'Asie et du Pacifique doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Publications des Nations Unies
Bureau DC2-853, 2 UN Plaza
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique
Téléphone : (1-212) 963-8302
Numéro vert : (1-800) 253-9646 (pour l'Amérique du Nord seulement)
Télécopie : (1-212) 963-3489
Courriel : publications@un.org

Toutes les commandes d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Publications des Nations Unies
Bureau de vente et librairie
CH-1211, Genève 10, Suisse
Téléphone : 41 (22) 917-2614
Télécopie : 44 (22) 917-0027
Courriel : unpubli@unorg.ch

Numéros antérieurs de Femmes en l'an 2000 et au-delà

<http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>

Les femmes et l'eau (février 2005)

**De la manière de rendre plus sûr
un environnement dangereux (avril 2004)**

**Femmes, nationalité et citoyenneté
(juin 2003)**

**Étude sur le vieillissement des femmes (mars
2002)**

**Les veuves, des femmes ignorées, vouées
à la solitude ou à l'exclusion (avril 2002)**

**Integrating a gender perspective into United
Nations human rights work (décembre 1998)**

**Sexual Violence and Armed Conflict: United
Nations Response (avril 1998)**

Women and decision-making (1997)

**Women and the Information Revolution
(1996)**

**The role of women in United Nations
peace-keeping (1995)**



La couverture est adaptée de «Stardust» (poussière d'étoiles), 1998, par Edwina Sandys



Division de la promotion de la femme
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies
Sources d'informations sur Internet

- Division de la promotion de la femme** <http://www.un.org/womenwatch/daw/daw/>
Bilan et évaluation <http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/>
Commission de la condition de la femme <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/>
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/index.html>
Information sur les pays <http://www.un.org/womenwatch/daw/country/>
Réunions et documentation <http://www.un.org/womenwatch/daw/documents/index.html>
Publications <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/index.html>
Femmes en l'an 2000 et au-delà <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000.html>
Nouvelles <http://www.un.org/womenwatch/daw/news/index.html>
Calendrier <http://www.un.org/womenwatch/asp/calendar/index.asp>

Division de la promotion de la femme

Département des affaires économiques et sociales
Secrétariat des Nations Unies
2 United Nations Plaza
DC2, 12^e étage
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Site sur le Web : <http://www.un.org/womenwatch/daw>
Courriel : daw@un.org